



**FIMI**

International Funders

**IFIP**

for Indigenous Peoples

# Dirigeants et Gardiens: Analyse Mondiale du Financement aux Femmes Autochtones



**Archipel**  
Research & Consulting

Mars 2024

# Remerciements

## *International Funders for Indigenous Peoples et Foro Internacional de Mujeres Indígenas*

Merci à l'équipe dévouée de l'International Funders for Indigenous Peoples (IFIP) et du Foro Internacional de Mujeres Indígenas (FIMI) pour leur engagement inestimable et leurs contributions assidues à ce travail.

L'IFIP souhaite également exprimer sa gratitude à **Katrin Wilde**, directrice exécutive de la Channel Foundation, et à **Juliana Velez**, responsable des programmes mondiaux à la Foundation for a Just Society, pour leurs retours et commentaires sur la première révision du rapport.

**Lourdes Inga, Quechua**  
Directrice Exécutive, IFIP

**Chanda Thapa, Magar**  
Directrice de Programme, IFIP

**Anabel López, Mixteca**  
Coordinatrice de Programme, IFIP

**Winnie Kodi, Nuba**  
Responsable des Adhésions et des  
Communications, IFIP

**Teresa Zapeta, Maya K'iche,**  
Directrice Exécutive, FIMI

**Margarita Antonio, Miskitu,**  
Coordinatrice du Ayni Fun, FIMI

**Josée Daris,**  
Agent de Planification, Suivi, Évaluation  
et Apprentissage Institutionnels, FIMI

## **Archipel Research & Consulting**

Merci à tous les membres de notre équipe pour leurs contributions et leur dévouement :

**Sabre Pictou Lee, Mi'kmaq,**  
Fondateur et Directeur Général

**Megan Julian, Coast Salish,**  
Directeur de recherche

**Yusra Osman,**  
Responsable de la Recherche

**Dr. Muna Osman,**  
Méthodologiste de la  
Recherche

**Dr. William Felepchuk,**  
Conseiller en Recherche

**Dr. Roxanne Korpan,**  
Chercheuse Senior

**Dr. Hosai Qasmi,**  
Consultant en recherche

**Catherine Stockall,**  
Chercheuse associée

**Latissah Alleyne,**  
Chercheuse

**Courtney Vaughan,**  
Métis, Chercheuse

**Sophia Bain,**  
Chercheuse

**Graham Paradis, Métis,**  
Assistant chercheur.

**Hope Metallic, Mi'kmaq,**  
Chercheuse assistante.

**Janet Ferrante, Algonquin,**  
Assistante

**Kayla Shaganash, Ojibwe,**  
Assistante chercheuse

**Mercedes Cavallo, Independent**  
Contractor - investigadora

**Pricila Ferreira de Silva,**  
Amazonienne,  
Contratante indépendante -  
Chercheuse.



## Participants aux entretiens

Nous souhaitons également lever nos mains en remerciement aux 14 Femmes Autochtones participantes à la recherche, représentant différentes régions socioculturelles, qui ont partagé leurs perspectives et leurs connaissances, y compris les membres du conseil d'administration de FIMI, **Lucy Mullenkei** et **Norma Don Juan Perez**, ainsi que trois participantes qui ont choisi d'être nommées et qui sont listées ci-dessous. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux autres participantes qui ont choisi de rester anonymes. Nous avons tant appris de l'opportunité de discuter avec vous toutes.

**Angelina Barriento**, Pueblos Guarani

**Teresa Zapeta**, Maya K'iche

**Maslah Rompado**, Dusun Malaysia

Nous souhaitons également remercier les **286 Femmes Autochtones** ayant répondu à l'enquête, dont la participation a été essentielle à ce travail.



## Un message aux lecteurs

Nous demandons aux lecteurs de citer ce rapport et de reconnaître la sagesse collective des détenteurs de savoir qui ont contribué à cette recherche. Veuillez utiliser la citation suivante:

En anglais: Archipel Research and Consulting Inc. 2024. Leaders and Stewards: The Status of Funding to Indigenous Women's Organizations Globally International Funders for Indigenous Peoples and Foro Internacional de Mujeres Indígenas.

En français: Archipel Research and Consulting Inc. 2024. Dirigeants et Gardiens : Analyse Mondiale du Financement aux Femmes Autochtones. International Funders for Indigenous Peoples et Foro Internacional de Mujeres Indígenas.

Ce travail © 2024 par International Funders for Indigenous Peoples est licencié sous CC BY-NC-ND 4.0.

# Définitions et Terminologie

**CEDAW:** La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes, un traité international adopté en 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des femmes, généralement abrégé en "Comité de la CEDAW", est l'organe du traité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui supervise la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes (sigle en anglais : CEDAW).

**Recommandation Générale N.39 de la CEDAW:** L'adoption par le Comité pour l'Élimination de la discrimination à l'égard des femmes de la Recommandation Générale N°39 (2022) concernant les droits des Femmes et des Filles Autochtones. Elle représente la première mention, dans un traité international contraignant, des droits des femmes et des filles autochtones et est le résultat de plusieurs années de plaidoyer et de leadership des Femmes Autochtones.

**Gouvernements Autochtones et Régions Autonomes (GA/RA):** Cette catégorie comprend les gouvernements aborigènes, les conseils tribaux et les Premières Nations. Elle inclut des organisations créées par les gouvernements et conseils des Premières Nations souveraines (tribales, aborigènes, autochtones). Sont également inclus des programmes de financement créés par les fédérations régionales des Peuples Autochtones, des Collèges et Universités Tribales, ainsi que des agences de développement économique.

## **5Rs de la Philanthropie Autochtone:**

Respect, Relations, Responsabilité, Réciprocité et Redistribution.

**Peuples Autochtones:** Une définition officielle de "Autochtone" n'a pas été adoptée par un organe du système des Nations Unies. À la place, les Nations Unies utilisent une compréhension qui vise à honorer la diversité des Peuples Autochtones basée sur les éléments suivants : autodétermination au niveau individuel et communautaire, continuité historique, liens forts avec le territoire, systèmes sociaux, économiques ou politiques distincts, et langue, culture et croyances distinctes. L'approche la plus fructueuse est d'identifier, plutôt que de définir, les peuples autochtones. Cela repose sur le critère fondamental de l'auto-identification, comme souligné dans les principaux documents relatifs aux droits de l'homme (Forum Permanent des Nations Unies sur les Questions Autochtones, n.d.).

## **Droits Collectifs des Femmes**

**Autochtones:** Ce terme se réfère à la reconnaissance du fait que les Femmes Autochtones sont un groupe distinct au sein des communautés Autochtones, et que leurs droits collectifs doivent donc être traités en tant que tels. Les droits collectifs incluent, mais ne se limitent pas à, les droits culturels, linguistiques, la propriété collective des ressources, les droits éducatifs, les droits de genre et les droits à la santé.

## **Droits Individuels des Femmes**

**Autochtones:** Ce terme se réfère à la reconnaissance du fait que les Femmes Autochtones sont un groupe distinct au sein des communautés Autochtones, et que leurs droits individuels doivent donc être traités en tant que tels. Les droits individuels incluent, entre autres, la liberté d'expression, le droit à l'éducation et le droit à la vie.

## **Organisations de Femmes**

**Autochtones (OFAs):** Cette catégorie inclut une organisation, un forum, une plateforme ou un autre organe que les Femmes Autochtones utilisent pour s'organiser et dont la fonction principale est de servir les Peuples Autochtones et leurs communautés, leurs droits, leur autodétermination, ou qui a pour mission de financer des Organisations Autochtones ou des projets communautaires, et dont la mission est au bénéfice des Peuples Autochtones.

**Philanthropie Autochtone:** Octroi global de subventions par des fonds dirigés par des autochtones et des organisations de financement non autochtones, ainsi que des intermédiaires, pour financer des organisations et des initiatives de soutien aux peuples autochtones.

## **Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (sigle en anglais : UNDRIP):**

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 septembre 2007, la UNDRIP est un document de l'ONU qui contient des normes minimales pour la reconnaissance, la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.



Photo Credit: AIWO

# Sommaire

Définitions et Terminologie.....	4
Liste des Figures.....	7
Introduction.....	8
Femmes Autochtones à Travers le Monde.....	9
Aperçu des Résultats.....	13
Résultats de l'Entrevue.....	19
Domaines Prioritaires.....	20
Promotion des Droits Collectifs et Individuels des Femmes Autochtones.....	27
Défis d'Accès au Financement.....	33
Pourquoi Financer les Organisations de Femmes Autochtones.....	38
Résultats de l'Enquête.....	43
Profil de l'Organisation : Qui a Répondu ?.....	43
Détails Régionaux des Questions Essentielles.....	44
Financement.....	52
Principes Essentiels.....	61
Références Bibliographiques.....	68



# Liste des Figures

Figure 1: Tendances Globales de Financement pour les Femmes Autochtones.....	18
Figure 2: Tendances Globales de Financement pour les Peuples Autochtones .....	18
Figure 3: Budget Annuel.....	43
Figure 4: Localisation des Organisations.....	45
Figure 5: Localisation des Organisations.....	46
Figure 6: Taille de l'Organisation en fonction du Nombre d'Employés.....	47
Figure 7: Nombre d'Employés Salariés.....	47
Figure 8: Organisations offrant des Avantages aux Employés.....	48
Figure 9: Année d'Enregistrement des Organisations auprès des Autorités du Pays d'Opération.....	49
Figure 10: Focus des Thématiques de l'Organisation.....	50
Figure 11: Thématiques de Réception des Subventions.....	51
Figure 12: Langue Principale Parlée par les Interviewées.....	51
Figure 13: Taille Moyenne des Subventions.....	52
Figure 14: Durée Moyenne des Subventions.....	52
Figure 15: Types de Financement.....	53
Figure 16: Stratégies de Financement.....	54
Figure 17: Diversification des Fonds.....	56
Figure 18: Défis pour le Financement.....	57
Figure 19: Détails Régionaux des Questions Essentielles.....	59



# Introduction

En 2016, l'*Association for Women's Rights in Development (AWID)* (Association pour les Droits des Femmes dans le Développement), le *Foro Internacional de Mujeres Indígenas (FIMI)* (Forum International des Femmes Autochtones) et le *International Funders for Indigenous Peoples (IFIP)* (*Financiers internationaux pour les Peuples Autochtones*) ont publié Un Appel à l'Action : Perspectives sur l'État du Financement des Groupes de Femmes Autochtones. Ce rapport a été le premier de son genre à offrir une analyse de haut niveau du paysage du financement. Il a mis en lumière le manque de financement pour les Femmes Autochtones et les défis liés au manque de données désagrégées sur le financement, tout en fournissant des idées pour l'action et la solidarité entre les bailleurs de fonds et les Organisations de Femmes Autochtones.

Le *FIMI* et les *IFIP* ont travaillé collectivement et en alliance, ainsi que dans leurs domaines respectifs d'expertise, pour aborder les priorités, les défis, les obstacles et les violations des droits auxquels les Femmes Autochtones sont confrontées. Comprenant la réalité de l'état du financement pour les Femmes Autochtones, le *FIMI* et les *IFIP* ont également collaboré pour combler les lacunes dans le financement des Organisations de Femmes Autochtones. Bien que les Femmes Autochtones aient obtenu des gains stratégiques pour faire progresser leurs droits collectifs et individuels, leur autodétermination et les droits des femmes, il apparaît que les lacunes de financement n'ont pas été traitées par la communauté des bailleurs de fonds.

L'objectif de ce nouveau rapport, le deuxième du genre, est d'évaluer les progrès, l'état du financement et les défis du financement pour les Organisations de Femmes Autochtones. Le rapport partage les résultats d'entretiens et d'une enquête menée auprès des Organisations de Femmes Autochtones à travers le monde. Les participantes ont été interrogées sur leurs priorités organisationnelles, leurs activités, leurs budgets annuels et leurs stratégies de financement. Le rapport met en lumière quatre sections principales qui identifient les domaines prioritaires pour les organisations, les opportunités de promotion des droits des Femmes Autochtones, les défis auxquels les organisations sont confrontées pour accéder au financement, ainsi que la nécessité de financer les Organisations de Femmes Autochtones de manière juste et équitable.

Nous espérons que ce rapport, ainsi que l'article qui l'accompagne, *Principes Essentiels de Partenariat et de Financement des Organisations de Femmes Autochtones*, ouvrira des dialogues et des espaces pour approfondir les découvertes, et fournira des orientations sur la manière dont la communauté des bailleurs de fonds peut agir pour accroître le soutien au financement philanthropique et à la coopération internationale pour les Organisations de Femmes Autochtones. Les Femmes Autochtones ont besoin d'un accès plus large et direct au financement de manière significative, respectueuse, flexible et efficace.

Nous vous invitons à nous contacter et souhaitons guider les bailleurs de fonds dans leur parcours de don. Nous espérons que la communauté des bailleurs de fonds s'attaquera aux lacunes systémiques et historiques du financement en agissant rapidement pour soutenir la leadership, les priorités et les droits des Femmes Autochtones.

**Lourdes Inga**, International Funders for Indigenous Peoples (IFIP) / Financiers internationaux pour les Peuples Autochtones (IFIP)

**Teresa Zapeta**, International Indigenous Women's Forum / Foro Internacional de Mujeres Indígenas / Forum International des Femmes Autochtones (FIMI)







# Femmes Autochtones à Travers le Monde

*“Si nous existons depuis plus de 500 ans, c'est justement grâce à notre résistance et parce que nous voulons continuer à nous appeler des Femmes Autochtones (...). Nous essayons simplement de renforcer notre capacité à avoir notre propre voix, ce qui n'est pas si facile. Mais nous y travaillons. En tant que Femmes Autochtones, il est également important d'avoir notre propre espace.”*  
(IWGIA 2020)

Les Femmes Autochtones partagent à l'échelle mondiale une vision commune : jouir de leurs droits collectifs et individuels et éliminer toutes les formes de discrimination à leur encontre. Leur travail a démontré au monde des moyens d'entretenir l'équilibre entre les interactions humaines et la nature. En tant qu'administratrices de la terre, les Femmes Autochtones jouent des rôles agiles de gardiennes, éducatrices, protectrices, guérisseuses, leaders, et bien d'autres fonctions pour protéger leurs communautés et la Terre Mère. Elles détiennent les savoirs de plusieurs générations. Leurs connaissances, compétences et pratiques traditionnelles et autochtones s'entrelacent pour offrir des solutions aux défis et menaces mondiaux. Ces solutions sont respectueuses du climat, socialement justes, écologiquement durables, de propriété collective et guidées par la vision autochtone de l'interdépendance harmonieuse entre l'homme et la nature.

**Les Femmes Autochtones représentent environ 238,4 millions de personnes, soit approximativement 50 % des 476,6 millions d'Autochtones (OIT 2019) et environ 3 % de la population mondiale. Les Peuples Autochtones, y compris les Femmes Autochtones, gèrent 80 % de la biodiversité terrestre sur les terres et territoires ancestraux où ils vivent. Leur mode de vie est intrinsèquement lié à divers écosystèmes, notamment les forêts, l'eau et la terre.** Leurs connexions socio-économiques, coutumières, culturelles et spirituelles favorisent l'ingénierie autochtone du soutien mutuel, de la responsabilité, de la bienveillance et de la sensibilité envers l'humanité, ainsi que la coexistence avec la nature. Leurs droits à l'autodétermination et à l'autogouvernance sont essentiels pour affirmer et promouvoir l'ingénierie autochtone et réimaginer un monde meilleur. Les mouvements, l'organisation et la mobilisation des Peuples Autochtones et des Femmes Autochtones sont plus forts que jamais pour garantir leurs droits collectifs, leurs droits à l'autodétermination et à l'autogouvernance.



Les mouvements des Peuples Autochtones et des Femmes Autochtones ont connu des jalons historiques progressifs au sein de leurs mouvements. Les mouvements mondiaux des Femmes Autochtones ont tracé un chemin collectif d'organisation, reliant diverses initiatives locales, nationales et régionales. À Pékin, lors de la *Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes*, les leaders des Femmes Autochtones du monde entier se sont réunies, ont réfléchi, élaboré des stratégies, développé et adopté la Déclaration de Pékin des Femmes Autochtones. Cela a marqué un tournant important pour les Femmes Autochtones à tous les niveaux du mouvement des Femmes Autochtones et a offert une base solide pour la défense de leurs droits.

Depuis lors, les mouvements des Femmes Autochtones se sont renforcés et sont devenus plus visibles, favorisant l'émergence de nouvelles plateformes et mécanismes pour amplifier leurs voix. Des mécanismes mondiaux, tels que le Forum International des Femmes Autochtones (*FIMI*), ont été conçus et nourris dans le cadre de la Déclaration de Pékin des Femmes Autochtones. La Conférence Mondiale des Peuples Autochtones et les deux Conférences Mondiales des Femmes Autochtones ont joué un rôle crucial dans le renforcement continu, la consolidation et la solidification de l'agenda collectif des mouvements des Femmes Autochtones.

Les Femmes Autochtones se sont organisées en réseaux nationaux, régionaux, mondiaux et thématiques ; les réseaux régionaux de différentes régions socioculturelles (à savoir, *AIWN*, *AIWO*, *ECMIA*, *NIWA*, *PIWN*, le Forum Sami Nisson et l'Alliance des Femmes Autochtones d'Amérique Centrale et du Mexique) jouent un rôle significatif dans la formation des droits et de l'agenda politique des Femmes Autochtones et dans le renforcement des mouvements locaux et mondiaux.

Sur la scène mondiale, différents instruments et mécanismes internationaux spécifiques aux Peuples Autochtones et aux Femmes Autochtones ont été créés grâce à la défense continue des Femmes Autochtones. La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (*UNDRIP*) et la Convention relative aux Peuples Indigènes et Tribaux de 1989 (No. 169) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT 169), dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (*DUDH*), ont garanti les droits humains des Peuples Autochtones. Elles ont reconnu les droits à l'autodétermination et à l'autogouvernance ; les identités, cultures et langues ; les terres, territoires et ressources (*TTR*) ; et le consentement préalable libre et éclairé (*CPLI*), entre de nombreux autres droits des Peuples Autochtones. De même, le Forum Permanent des Nations Unies sur les Questions Autochtones (*FPNUQA.*), le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (*RSPDPA.*) et le Mécanisme d'Experts de l'ONU sur les Droits des Peuples Autochtones (*MEDPA*) ont promu la reconnaissance et les questions des Peuples Autochtones. L'Agenda 2030 pour le Développement Durable a fait référence six fois aux Peuples Autochtones, incluant les sections et objectifs de la déclaration politique. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de (CCNUCC) et le Cadre Stratégique de Conservation de la Biodiversité ont reconnu les Peuples Autochtones et les Femmes Autochtones, y compris leur plan d'action pour l'égalité des genres.

La Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (*CEDAW*) a été un outil essentiel pour aider les femmes du monde entier à promouvoir des changements. Les Femmes Autochtones ont atteint une étape sans précédent avec l'adoption de la Recommandation Générale (RG) 39 de la *CEDAW* sur les droits des Femmes et des Filles Autochtones.

Les mouvements des Femmes Autochtones ont galvanisé et atteint des jalons notables pour l'avancement de leurs droits et l'amélioration de leur situation, mais les améliorations substantielles dans leur contexte restent très limitées. L'étude de l'OIT de 2020 sur l'impact de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (*DNUDPA*) a indiqué un progrès très limité dans la situation des Femmes et des Enfants Autochtones.

Malgré leurs énormes atouts et leur contribution à la société, les Femmes et Filles Autochtones, ainsi que les différents groupes intersectionnels qui les composent, font face à des formes multiples et interconnectées de discrimination fondées sur le genre, l'âge, l'ethnie, la localisation géographique et le handicap. Elles sont également touchées par des contextes plus larges de discrimination à l'égard des Peuples Autochtones, dont les racines plongent dans la domination coloniale, l'accès limité aux services publics et la dépossession de leurs terres ancestrales. Elles sont confrontées à une pauvreté extrême, au trafic, à l'analphabétisme, au manque d'accès à leurs terres ancestrales, à un système de santé inexistant ou défaillant, ainsi qu'à la violence dans les sphères publique et privée. Cette violence est exacerbée lorsque les communautés Autochtones sont prises au milieu d'un conflit et que les femmes deviennent des cibles de harcèlement, d'intimidation, de criminalisation et de violence.



Selon des données provenant de 23 pays représentant 83 % de la population autochtone mondiale, **près de 19 % vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Les Femmes Autochtones se situent à l'extrémité inférieure de tous les indicateurs socioéconomiques.**



**18,3 % des Femmes Autochtones vivent avec moins de 1,90 USD par jour**, contre 6,8 % de la population non autochtone.



**Seulement 8,8 % des Femmes Autochtones ont un diplôme d'enseignement supérieur**, contre 22,9 % des Femmes non autochtones.

**La participation politique des Femmes Autochtones est rare et limitée. (Diaz, 2022)**

L'étude du *FIMI* et des *IFIP* (2016) mentionne la participation et la représentation limitées des Femmes Autochtones dans les espaces décisionnels, ainsi que le manque de représentation dans le financement des droits des femmes. **Les résultats de l'étude sur le paysage du financement indiquent que les Femmes Autochtones ont reçu 0,7 % de l'ensemble du financement des droits humains enregistré entre 2010 et 2013, soit moins d'un tiers de leur proportion dans la population.** Les Femmes Autochtones ne diffèrent pas significativement en taille et en profil par rapport aux groupes de femmes des droits humains ou à d'autres groupes féministes (c'est-à-dire taille, revenu, âge, biens, etc.). De plus, il existe une sous-représentation des groupes financés en Asie et en Afrique, qui abritent plus de 85 % de la population mondiale de Femmes Autochtones. En outre, **les Femmes Autochtones font face à trois principales barrières pour accéder à un financement à long terme pour leur travail : le manque de capacité administrative et budgétaire, l'absence de statut légal en tant que Peuples Autochtones ou pour leurs organisations, et la prévalence de la « philanthropie traditionnelle » par plusieurs secteurs financiers comme une approche ancrée dans la philosophie de fournir de la charité et de l'aide, plutôt que de financer le changement social.**

Les Femmes Autochtones ont démontré une résilience extraordinaire et un pouvoir de création de mouvements. La persistance et la lutte des Femmes Autochtones sont responsables des améliorations générales et des succès réalisés jusqu'à présent, mais il reste encore un long chemin à parcourir avant que toutes les Femmes Autochtones ne vivent avec dignité et ne jouissent de droits humains égaux, sans aucune forme de discrimination à leur encontre. **Ce rapport ne vise pas seulement à renforcer le pouvoir des Femmes Autochtones, mais aussi à mettre en lumière les lacunes dans l'obtention de ressources justes et équitables pour le mouvement des Femmes Autochtones.**



Photo Credit: Delibaya Nuba Women

# Aperçu des résultats

Ce rapport fait partie d'une série de rapports commandés par les International Funders for Indigenous Peoples (IFIP) et le Foro Internacional de Mujeres Indígenas (FIMI) pour documenter la situation du financement des Peuples Autochtones et des Femmes Autochtones. Ceux-ci incluent:

- **Analyse de la Tendence Mondiale du Financement sur la Philanthropie des Peuples Autochtones (2024) ;**
- **Femmes Autochtones : Rapport complémentaire d'Analyse des Tendances de Financement sur les Peuples Autochtones (non publié) ;**
- **Un appel à l'action : Aperçus sur l'état du financement pour les groupes de Femmes Autochtones (2016).**

Chaque rapport souligne la nécessité d'un meilleur financement pour les Peuples Autochtones et les Femmes Autochtones afin de refléter les contributions uniques et impactantes que les Peuples Autochtones, et en particulier les Femmes Autochtones, apportent à l'amélioration de leurs communautés, de leurs nations et du monde entier.

**14 Participants  
aux entretiens**



**286 réponses à  
l'enquête**

Ce rapport examine comment les Organisations de Femmes Autochtones sont financées, les défis auxquels elles font face et les lacunes de financement qui existent. Les chercheurs ont interviewé **14 individus** de 11 Organisations de Femmes Autochtones différentes et ont enquêté sur **286 Organisations de Femmes Autochtones** à travers le monde.

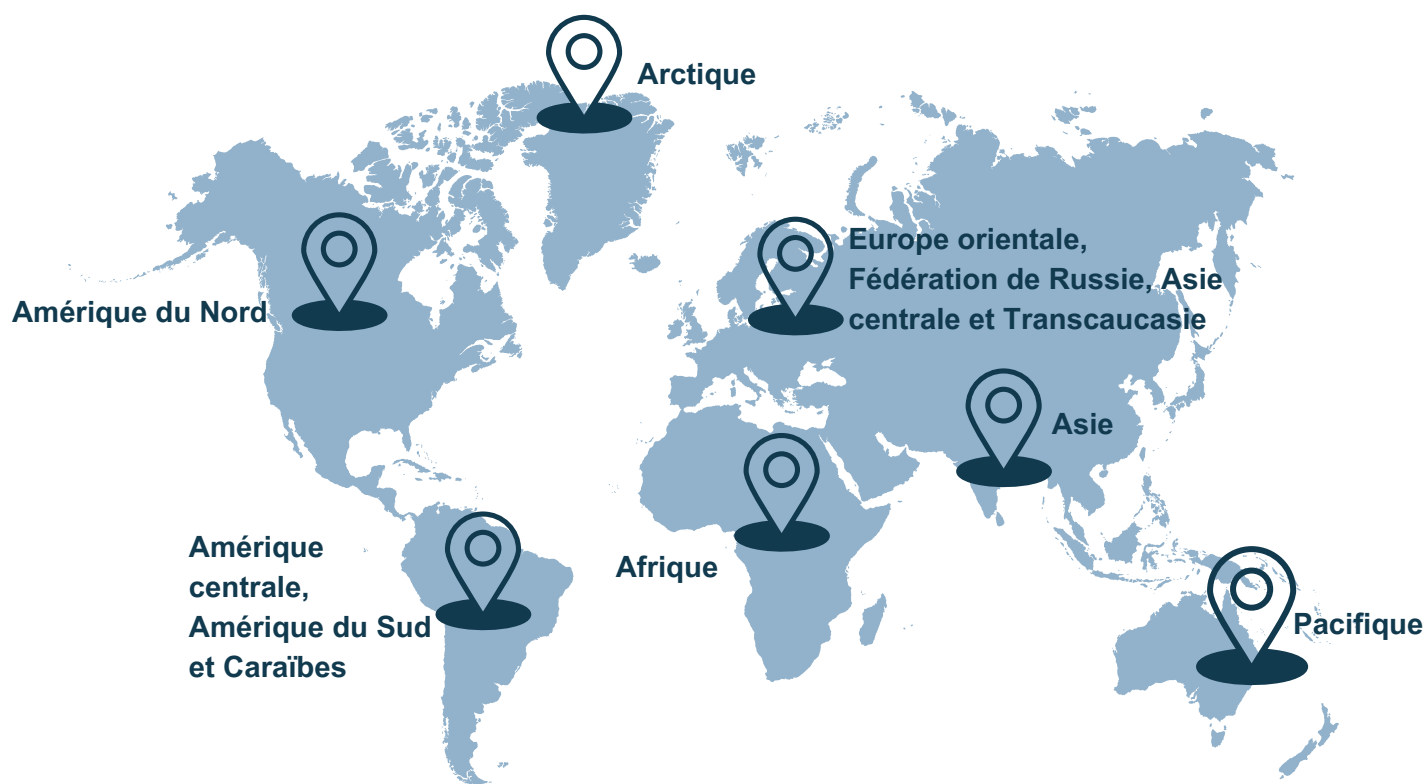
**Les objectifs de ce rapport sont les suivants:**

- Évaluer l'état du financement, les défis et les lacunes des Organisations de Femmes Autochtones et des Organisations dirigées par des Femmes Autochtones
- Identifier les domaines prioritaires et les opportunités pour les communautés philanthropiques et de financement ainsi que pour les Organisations de Femmes Autochtones et les Organisations dirigées par des Femmes Autochtones
- Démontrer l'importance et la nécessité pour les communautés philanthropiques et de financement de soutenir les Organisations de Femmes Autochtones et les Organisations dirigées par des Femmes Autochtones.

Les participantes ont été invitées à décrire les priorités, les activités, les budgets annuels et les stratégies de financement de leurs organisations. Les participantes aux entretiens parlaient les langues suivantes et provenaient des pays suivants :

- **Anglais (9) : Australie, Kenya, Malaisie, Népal, Norvège, Thaïlande, Philippines**
- **Espagnol (3) : Guatemala, Mexique, Paraguay**
- **Portugais (1) : Brésil.**

Les réponses à l'enquête provenaient des pays suivants :



**Afrique:** Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Madagascar, Mali, Namibie et Niger.


**Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes:** El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou et Porto Rico.

**Asie:** Bangladesh, Inde, Indonésie, Irak, Malaisie, Népal, Philippines et Thaïlande.

**Pacifique:** Fidji, Guam, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Palaos, Samoa, Îles Salomon et Communauté des Îles Mariannes.

**Amérique du Nord:** Canada, États-Unis et Mexique.

**Europe orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie:** Norvège et Espagne.



**Le rapport est divisé en deux sections: les résultats des entretiens et les résultats de l'enquête.** Les résultats des entretiens abordent quatre thèmes principaux: les Domaines Prioritaires, la Promotion des Droits des Femmes Autochtones, les Défis liés à l'Accès aux Financements, et Pourquoi financer les Organisations de Femmes Autochtones, chacun étant exploré ci-dessous.

### **Domaines de focus des organisations**

Les participantes des entretiens ont révélé que leurs domaines prioritaires incluaient garantir que les efforts liés aux droits des Autochtones soient dirigés par les Autochtones; éliminer la violence contre les femmes, les filles et les jeunes ; promouvoir la guérison communautaire ; et fournir des services culturellement adaptés. Reconnaisant l'interconnexion entre les Femmes Autochtones et l'environnement, de nombreuses participantes ont exprimé que la lutte contre le changement climatique, l'hygiène de l'eau, la souveraineté alimentaire et les droits relatifs aux ressources étaient des priorités pour leurs organisations. Les participantes ont également souligné que la santé, l'éducation et les opportunités économiques étaient des priorités pour elles. Enfin, les participantes ont expliqué que l'autonomisation des Femmes Autochtones et le travail pour s'assurer qu'elles soient reconnues, respectées et valorisées en tant que Femmes Autochtones étaient des facteurs moteurs de leur travail.

### **Avancement des droits collectifs des Femmes Autochtones**

De nombreuses stratégies et opportunités ont été mises en avant comme essentielles pour l'avancement des droits collectifs des Femmes Autochtones. Elles se sont concentrées sur le renforcement des capacités, l'autonomisation des femmes et l'activisme numérique. Les participantes ont souligné le rôle important que la philanthropie joue dans le soutien aux communautés et aux Organisations Autochtones. Elles ont également mis en avant la nécessité de lier les activités régionales aux initiatives globales, d'améliorer l'accès aux ressources, y compris les opportunités de formation, et de fournir des fonds pour renforcer la capacité des organisations à participer aux processus de prise de décision. Un financement de base est nécessaire pour renforcer les organisations de Femmes Autochtones, leur permettant d'identifier les besoins, d'organiser et de diffuser des formations et des programmes éducatifs aux niveaux local, national et international.

### **Défis d'accès au financement**

Beaucoup des défis et obstacles rencontrés par les Femmes Autochtones dans leur quête de financement pour leurs activités découlent d'un manque d'alignement entre les bailleurs de fonds et les organisations. Les participantes ont souligné que les critères exigés pour demander des financements sont rigides et inflexibles, et qu'elles manquent d'informations pour naviguer efficacement dans le processus de demande. Enfin, elles ont partagé que, en raison du manque de personnel, des barrières linguistiques, du manque de financements à long terme et de capacité technique, les organisations de Femmes Autochtones ont du mal à rivaliser avec des organisations plus grandes, ce qui affecte leur capacité à demander et à obtenir des financements.

### **Avancement des droits collectifs des Femmes Autochtones**

De nombreuses stratégies et opportunités ont été mises en avant comme cruciales pour l'avancement des droits collectifs des Femmes Autochtones. Elles se sont concentrées sur le renforcement des capacités, l'autonomisation des femmes et l'activisme numérique.

Les participantes ont souligné le rôle important que joue la philanthropie dans le soutien des communautés et des organisations autochtones. Elles ont également mis en avant la nécessité de lier les activités régionales aux initiatives mondiales, d'améliorer l'accès aux ressources, y compris les opportunités de formation, et de fournir des fonds pour renforcer la capacité des organisations à participer aux processus de prise de décision. Un financement de base est nécessaire pour renforcer les organisations de Femmes Autochtones, leur permettant d'identifier les besoins, d'organiser et de diffuser des formations et des programmes éducatifs aux niveaux local, national et international.

### **Pourquoi financer les organisations de Femmes Autochtones**

Lorsque les organisations de Femmes Autochtones sont financées, les Femmes Autochtones sont habilitées à accroître leur contribution sociale, à préserver leur culture et leur savoir, et à augmenter leur participation politique. Les participantes ont souligné l'importance de financer les organisations de Femmes Autochtones, car l'autonomisation des Femmes Autochtones a un effet d'entraînement positif sur les communautés, et un financement adéquat de ces organisations contribue à protéger et à revitaliser les connaissances culturelles, les traditions et la langue. Elles ont également souligné la nécessité de mettre en place des approches de financement innovantes et globales pour relever les divers défis auxquels sont confrontées les Femmes Autochtones et pour renforcer leurs contributions vitales.







**La recherche**, qui est restée ouverte pendant une période de collecte de données d'un mois à partir de novembre 2023, consistait en 30 questions sur deux grands thèmes : un profil organisationnel des organisations dirigées par des Autochtones et au service des Autochtones, ainsi que les réalités et les obstacles au financement de ces organisations. Les principaux résultats de l'enquête incluent:

- Le profil organisationnel montre que la majorité des organisations interrogées ont un budget annuel inférieur à 100 000 USD.
- La plupart des organisations interrogées ont rapporté avoir reçu des **subventions comprises entre 25 000 et 50 000 USD**.
- La plupart des subventions ont été accordées pour **une durée de moins d'un an**.
- **Le manque de capacité des organisations de Femmes Autochtones a été le défi le plus souvent mentionné pour l'accès au financement**. Cela incluait un manque de capacité technique, de personnel et une capacité limitée à naviguer dans des processus complexes de demande de financement.
- **Le nombre d'employés**, y compris les employés non rémunérés, **se situait le plus souvent entre cinq et dix (34,3 %)**.
- **Le Mexique, le Kenya et les Philippines se distinguent comme les endroits avec le plus grand nombre d'Organisations de Femmes Autochtones**.
- Thématiquement, la majorité des répondants ont identifié **des travaux dans les domaines de l'environnement et/ou de l'égalité des femmes**.
- 34 % des répondants à l'enquête parlaient l'anglais comme langue principale, suivis par **une langue autochtone comme langue principale (23 %)**, l'espagnol (20 %), le français (16 %), le portugais (1 %) et d'autres langues (5 %).

En résumé, une part importante des organisations de Femmes Autochtones fonctionne avec des ressources financières et humaines limitées, ce qui montre leur dévouement envers leurs communautés. Les défis liés à la capacité et à l'accès au financement, ainsi que la tendance à des subventions modestes et des durées de financement plus courtes, compromettent la durabilité et la capacité des organisations à s'engager dans une planification à long terme. La diversité des langues parlées par les participants à l'enquête souligne non seulement la nature mondiale des personnes interrogées, mais aussi la nécessité d'un soutien multilingue dans les processus de financement. Ces résultats peuvent être utilisés pour orienter des initiatives visant à accroître le soutien aux Organisations de Femmes Autochtones travaillant sur les questions sociales, économiques, politiques et environnementales auxquelles les Peuples Autochtones sont confrontés dans le monde entier.

# Tendances Mondiales de Financement de 2016 à 2020

De 2016 à 2020, environ **28,5 milliards de dollars** ont été accordés sous forme de subventions pour soutenir les femmes et les filles, **cependant, en analysant spécifiquement les Femmes Autochtones, nous avons constaté que seulement 392 millions (1,4 %) ont été accordés à des organisations bénéficiant aux Femmes Autochtones.**

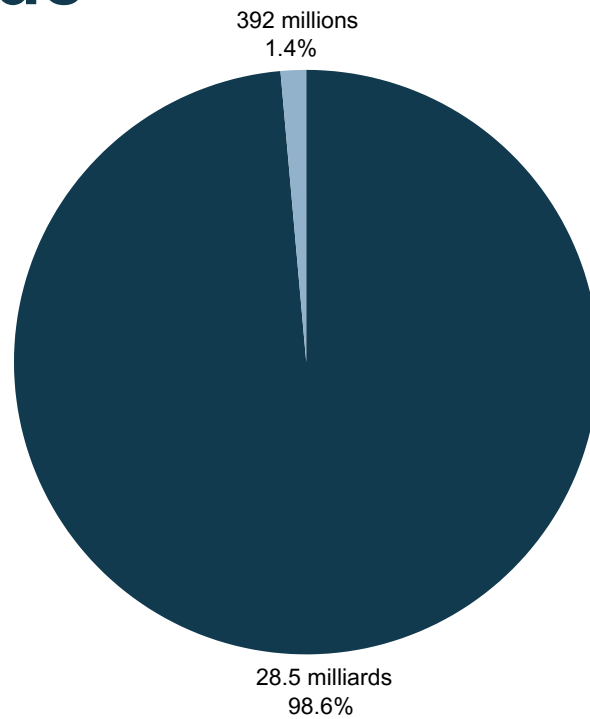
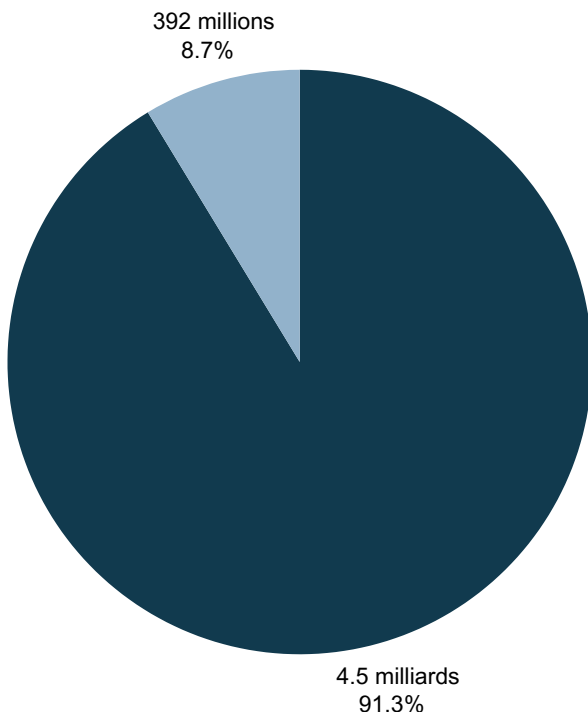


Figure 1 : Tendances Mondiales de Financement pour les Femmes Autochtones



Notre analyse des subventions accordées aux Peuples Autochtones dans le monde met en lumière les disparités dans l'attribution de financements aux Organisations autochtones au service des femmes.

Entre 2016 et 2020, **seulement 4,5 milliards de subventions ont bénéficié aux Peuples Autochtones à travers le monde, dont 392 millions (8,7 %) ont bénéficié aux Femmes et Filles Autochtones.**

La majorité de ces financements destinés aux Femmes et Filles Autochtones ont été alloués à des organisations non autochtones, et seulement **62,8 millions** ont été attribués à des Organisations de Peuples Autochtones.

Figure 2 : Tendances Mondiales de Financement pour les Peuples Autochtones

# Résultats des entretiens

Veillez noter : Certaines constatations pertinentes du rapport des *IFIP* de 2024, intitulé *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy* (Analyse de la tendance de Financement Global sur la Philanthropie des Peuples Autochtones), sont incluses dans la section suivante et sont référencées comme telles. Toutes les autres constatations proviennent des entretiens réalisés pour le présent rapport axé sur le financement des Femmes Autochtones.



## Domaines Prioritaires

Les participantes ont partagé plusieurs domaines qu'elles considéraient comme prioritaires dans leur travail lié aux Femmes et aux Droits des Peuples Autochtones. En général, de nombreuses participantes ont exprimé que garantir que les efforts liés aux droits des Femmes Autochtones soient dirigés par des Femmes Autochtones était une priorité pour elles.

L'élimination de la violence contre les filles, les jeunes et les Femmes Autochtones était également une préoccupation fondamentale. La violence basée sur le genre (VBG) est "une forme directe de violence utilisée pour contrôler, soumettre et maintenir des rôles de genre rigides et des inégalités. Les formes incluent des abus physiques, sexuels, verbaux, émotionnels et psychologiques ; du harcèlement ; des menaces ; de la coercition ; des privations économiques ou éducatives ; et un contrôle sur la liberté de mouvement" (Sage Fund n.d., 10). Les participantes ont expliqué que l'approche de la violence de genre comprenait la traite des personnes, le mariage forcé de filles, la violence dans les processus de migration, la violence domestique et familiale, ainsi que le racisme.

Le rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* (Analyse de la Tendence Globale de Financement de la Philanthropie des Peuples Autochtones des IFIP (2024)) souligne également la nécessité d'aborder la violence qui affecte de manière disproportionnée les Femmes Autochtones. Une participante a partagé comment la lutte contre la violence à l'égard des femmes inclut des mesures pouvant changer les structures domestiques et familiales pour une transformation plus large au sein des communautés:

Nous avons de nombreuses histoires de femmes qui luttent contre la violence et qui ont opéré de nombreux changements internes dans leurs foyers. [Elles] ont également [dû] apporter des changements dans leurs communautés, [et] ont commencé à travailler avec d'autres femmes, des hommes et aussi avec les autorités traditionnelles. Ainsi, ensemble, ils peuvent faire quelque chose de différent. » (Participante de l'entretien de l'Analyse de la Tendence de Financement Global [IFIP 2024])

Dans la recherche actuelle, la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones par le gouvernement a été une priorité pour deux participantes. Une participante d'Asie a exprimé :

Mon peuple n'a pas été reconnu comme peuple autochtone par le gouvernement actuel, et nous luttons avec eux depuis plus de 50 ans. Maintenant, ma grand-mère est décédée. Elle a été la première à s'adresser au gouvernement. [...] Nous luttons encore pour nos droits fondamentaux. (Participante de l'entretien)

La majorité des participantes a exprimé la nécessité d'une plus grande représentation des Femmes Autochtones dans les fonctions de prise de décision et de leadership. Elles ont affirmé que les Femmes Autochtones sont essentielles à la continuité des pratiques et des moyens de subsistance autochtones, souvent en préservant et en transmettant le savoir culturel, tout en défendant et en soutenant la communauté et la famille. Malgré le rôle fondamental des Femmes Autochtones, elles sont souvent ignorées en matière de leadership et de prise de décision, y compris au sein de leurs propres communautés et dans des espaces spécifiquement autochtones (Entretiens 4, 6, 9).

Au niveau national, les Peuples Autochtones et les Femmes Autochtones peuvent être reconnus par la législation, mais dans la pratique, ils ne sont pas inclus dans les processus de prise de décision (Entretien 8). Parfois, pour pouvoir influencer, les Organisations de Femmes Autochtones doivent s'associer à d'autres organisations partageant des objectifs similaires.

Au niveau international, les domaines d'influence disponibles pour les Femmes Autochtones sont souvent accessibles à ce qu'une participante a appelé les « autochtones d'élite », ceux qui parlent anglais et qui peuvent déjà avoir de l'influence et du pouvoir (Entretien 7). Enfin, **une participante a partagé qu'il existe une narration problématique entourant les Peuples Autochtones et les Femmes Autochtones, selon laquelle ils seraient intrinsèquement opposés au développement**, comme l'illustre la citation suivante:

Un [défi] est une narration mondiale qui culpabilise les peuples autochtones, comme si les Peuples Autochtones étaient contre le développement. Non, c'est une fédération mondiale, car nous luttons pour nos droits, nous protégeons notre terre, notre territoire et nos ressources. Nous ne voulons pas d'un développement non durable dans nos zones. Donc, c'est cette culpabilité mondiale [...] Il y a de nombreux cas où nous n'avons pas de grandes revendications, mais nous voulons juste être inclus dans leurs processus de prise de décision. (Participante de l'entretien)

La guérison de la communauté a été fréquemment citée comme un domaine prioritaire par les participantes dans leur travail. Une participante a expliqué :

Il y a beaucoup de maladies parmi nous. Tant les femmes âgées que les jeunes. Nous voyons l'agenda des soins différemment de ce qui est promu au niveau international. Nous le voyons sous l'angle de la guérison : "Nous devons nous guérir". Nous travaillons sur nos problématiques individuelles, mais aussi sur les questions collectives. Nous avons une expression qui dit : "On tombe malade de chagrin". Nous voyons la guérison à la lumière du "trauma générationnel" que nos peuples ont subi. Maintenant, nous parlons aussi de "trauma économique". Nous agissons et opérons affectés par ce traumatisme. C'est une vision différente du droit aux soins et de l'agenda des soins au niveau international ; nous ne le voyons pas sous l'angle d'être rémunérées pour le travail de soins que nous effectuons dans nos familles, mais sous l'angle de la redistribution des soins. Maintenant que le Mexique a une loi sur la parité de genre, nous voyons que les femmes qui participent à la politique finissent épuisées parce qu'elles ont deux ou trois fois plus de travail, car elles sont aussi des gardiennes. Nous devons changer les structures normatives et faire en sorte que le travail que nous faisons dans nos communautés soit reconnu : le travail de soin que nous faisons pour le collectif, pour notre territoire et pour notre guérison. »  
(Participante de l'Entretien).

Cette participante a expliqué que le traumatisme générationnel et économique était un obstacle à la pleine et égale participation des femmes dans la société. Aborder cette question était une priorité importante pour elle.

Certaines participantes ont exprimé que la connexion entre les Femmes Autochtones était une priorité et un facteur de motivation dans leur travail. Une participante a décrit un projet où des femmes de la nation Mura de l'État de l'Amazonas ont rencontré des femmes de la nation Mura de Rondônia. Cette rencontre avait une signification immense, car elle a offert aux femmes, qui viennent d'une lignée commune, l'occasion de se connaître, d'échanger des connaissances et des idées et de discuter de luttes communes. La rencontre a eu lieu lors de la Marche des Femmes Autochtones à Brasília, la capitale du Brésil. Une partie vitale de la promotion des droits des Femmes Autochtones consiste à offrir des opportunités pour qu'elles se réunissent, discutent et s'organisent.

La protection de la terre et des ressources, ainsi que la manière dont ces questions sont interconnectées avec les besoins des Femmes Autochtones, a été une priorité pour de nombreux interviewés. **La terre est fondamentale pour la justice des Femmes Autochtones**, car elle est étroitement liée au bien-être des communautés autochtones et aux rôles des femmes au sein de ces communautés. Dans de nombreuses communautés autochtones, les femmes jouent un rôle essentiel dans l'utilisation de la terre, la gestion des ressources et la prise de décisions. Cependant, l'expropriation des terres autochtones et l'imposition de systèmes coloniaux ont souvent exclu les femmes de ces rôles. Cela a eu des impacts profonds sur les relations de genre au sein des communautés autochtones, exacerbant souvent la violence et l'inégalité basées sur le genre.

L'Étude mondiale sur la Situation des Femmes et des Filles Autochtones dans le cadre du 25e Anniversaire de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing du *FIMI* rapporte qu'en Afrique, au cours des dernières décennies, les communautés autochtones vivant dans la forêt équatoriale de divers pays ont été victimes de déplacements forcés dus à l'exploitation forestière, à l'extraction minière, aux activités touristiques et aux conflits armés. Cela signifie qu'elles sont également exposées à l'insécurité alimentaire, à des problèmes de santé et à la détérioration de l'intégrité culturelle, physique, spirituelle et économique (Musafiri 2009). En Asie, le déplacement ou la réinstallation des Peuples Autochtones de leurs territoires traditionnels et l'expropriation de leurs terres et ressources en raison des industries extractives sont courants. Au nom de la conservation de la forêt, les Peuples Autochtones et les communautés dépendantes de la forêt sont également expulsés de leurs terres.

Cela a surchargé les Femmes Autochtones, qui doivent fournir de la nourriture à leur famille. En conséquence, la violence basée sur le genre est exacerbée à un niveau domestique, et les femmes sont contraintes de migrer (Forum International des Femmes Autochtones 2020).

Les Femmes Autochtones sont également des cibles disproportionnées de l'extraction écologiquement destructrice. Par exemple, les Femmes Autochtones aux États-Unis font face à des traumatismes historiques de génocide ainsi qu'aux problèmes posés par les industries extractives, tels que les « malformations congénitales causées par l'extraction d'uranium dans la nation Navajo ou la violence à l'égard des femmes due aux "camps d'hommes" créés pour extraire le pétrole dans le Dakota du Nord » (Chitnis 2018). Des questions similaires se posent dans le monde entier, les Femmes Autochtones soutenant que les industries extractives ont un impact négatif majeur sur la santé, le savoir traditionnel et le savoir autochtone, le tissu culturel, la biodiversité et l'équilibre écologique de leurs territoires (*FIMI* 2019).

Une participante a expliqué la nécessité de prioriser l'accès des Femmes Autochtones à la terre et aux ressources:

**Autochtones puissent produire leurs propres aliments de qualité. Mes collègues d'Afrique, par exemple, souffrent de manière disproportionnée des conséquences des changements climatiques. Il est important de garantir l'accès aux ressources. »** (Participante de l'Entretien)

De plus, une autre participante a parlé du travail important que les Femmes Autochtones au Brésil accomplissent pour faire avancer la délimitation légale des terres afin de protéger la forêt tropicale:

Les pionnières du mouvement des Femmes Autochtones dans la région amazonienne sont les femmes du Rio Negro. Ce sont elles qui ont lancé la COIAB (Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne) et ont promu la délimitation légale des terres dans la région.  
(Participante de l'Entretien)

Certaines participantes ont expliqué qu'elles comprenaient que les questions de droits à la terre et de changement climatique étaient profondément interconnectées avec les droits des Femmes Autochtones.

Elles ont également mentionné qu'une grande partie de leur travail est axée sur la souveraineté alimentaire et le maintien des pratiques traditionnelles de récolte sur leurs territoires. Une participante a expliqué:

Il ne devrait pas y avoir de dépendance à l'égard des aliments industrialisés et d'autres aliments achetés en magasin. En tant que gardiennes et protectrices de la terre, les femmes pensent au bien-être collectif de leur peuple et revendiquent leur droit de cultiver et de récolter leurs propres aliments sur leurs propres territoires, en utilisant leurs propres pratiques culturelles. (Participante de l'entretien)

Ainsi, certaines organisations interviewées priorisent des initiatives qui soutiennent les Femmes Autochtones dans la protection de leurs territoires.

De même, la souveraineté alimentaire a été mentionnée par les participantes comme une priorité. Une participante a expliqué un projet avec des Femmes Autochtones de plusieurs nations pour enseigner la couture. Les vêtements sont peints à la main, offrant ainsi une occasion aux femmes d'exprimer leur créativité et de tisser leurs histoires dans le processus. Ce projet visait à construire des communautés, à renforcer les liens entre les femmes et à fournir une source de revenu.

L'accès à l'eau potable a été souligné lors des entretiens, bien qu'il n'ait été directement mentionné comme une question à aborder que par une participante (Participante de l'entretien). D'autres participantes ont partagé que la recherche sur l'accès à l'eau, la situation de l'accès à l'eau et le soutien aux mouvements pour l'eau font partie du travail qu'elles réalisent. La participante qui a directement parlé de la nécessité d'accéder à l'eau potable dans sa région a évoqué la relation entre l'accès à l'eau et les Femmes Autochtones en tant que membres de la communauté qui vont chercher de l'eau pour leurs familles. Avec l'augmentation de la sécheresse, il est devenu plus difficile pour les Femmes Autochtones de sa région (région du Chaco, au Paraguay) de trouver de l'eau potable. La participante a estimé que 80 à 90 % des Peuples Autochtones de sa région dépendent de l'eau de pluie ; cela est le résultat de ressources limitées en eau souterraine et d'une salinisation excessive de l'eau due à la nature du sol de la région. C'est un exemple d'une menace continue au droit humain à l'eau et à l'assainissement, reconnu par les Nations Unies en 2010 (Assemblée Générale des Nations Unies, 2010).



De manière générale, l'accès a été un thème récurrent tout au long des entretiens. Cela incluait l'accès à la santé, à l'éducation et aux opportunités économiques. Une participante a expliqué:

L'accès aux opportunités doit se faire à partir de nos propres perspectives et visions du monde. Le développement économique est essentiel pour réduire, et espérons-le, éliminer la pauvreté parmi les peuples autochtones. Les Femmes Autochtones doivent avoir des opportunités de travail, du soutien pour leurs entreprises et un accès aux ressources. (Participante de l'entretien)

L'atténuation de la pauvreté a été un sujet central, et plusieurs participantes ont exprimé que le travail pour résoudre ce problème par le biais d'activités génératrices de revenus était une priorité. L'accès aux soins de santé, et en particulier à la santé reproductive, a également été une priorité fondamentale.

Certaines participantes ont également exprimé la nécessité d'un meilleur accès aux prises de décisions pour les communautés autochtones. Comme l'a souligné une participante:

Même d'après mes expériences en Malaisie, bien que l'on dise que nous sommes un pays développé, si vous allez dans les communautés autochtones, nous n'avons toujours pas l'infrastructure appropriée et nous ne faisons pas partie du processus de prise de décision. (Participante de l'entretien)

De la même manière, l'accès à l'éducation pour les femmes et les filles autochtones a été une priorité pour certaines participantes.

La reconnaissance des Femmes Autochtones a également été un thème récurrent parmi les participantes. Une d'entre elles a expliqué: "Nous devons être reconnues, respectées et valorisées pour ce que nous sommes en tant que Femmes Autochtones : avec nos langues, notre vision du monde et nos perspectives". (Entretien 7).

Travailler à l'amélioration des droits des femmes à travers la formation et l'éducation a été une autre priorité, comme le précise une participante:

Nous ne pouvons pas nier que le patriarcat existe encore, même dans les organisations autochtones progressistes. Nous avons directement dispensé des formations et des orientations sur les droits des Femmes Autochtones basés sur la CEDAW [Convention sur l'élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes]. Nous croyons que savoir qu'une personne a un droit lui permet d'agir en conséquence. Une partie de cela consiste à développer leurs rôles pour réaliser leurs droits en tant que Peuples Autochtones et en tant que femmes. (Participante de l'entretien).

De nombreuses participantes souhaitaient également voir davantage de Femmes Autochtones dans des positions de leadership. L'une d'entre elles a exprimé que cela représentait une motivation clé pour son travail:

Mon rêve est que chaque femme autochtone ait l'opportunité de réaliser pleinement son potentiel sans discrimination. Et bien sûr, nous devons renforcer les capacités des Femmes Autochtones. (Participante de l'entretien)

L'autonomisation des femmes a été une priorité majeure pour de nombreuses participantes, comme l'illustre cette citation:

Dans les communautés autochtones, les femmes ne sont pas acceptées comme leaders. C'est un défi, et il est très difficile pour nous de travailler là-dessus. Nous essayons de renforcer nos femmes, en particulier les membres de la NIWA (acronyme en anglais), afin qu'elles puissent élever leur voix et travailler dur dans leurs communautés pour soutenir leurs propres femmes au sein du groupe. (Participante de l'entretien)

D'un autre côté, certaines participantes ont exprimé que l'engagement de davantage d'hommes autochtones dans leur travail était une priorité, ayant rencontré des difficultés à les impliquer par le passé. Une participante Saami a expliqué que beaucoup de femmes Saami sont des leaders fortes, souvent à la tête de nombreuses initiatives. Leur organisation tente d'inclure davantage d'hommes, mais elle rencontre des difficultés à cet égard, en raison de potentielles raisons structurelles. Ces raisons incluent le manque d'éducation, le travail direct des hommes sur la terre ou le fait que ceux qui sont éduqués et souhaitent travailler dans le domaine des droits des autochtones ont tendance à se diriger vers d'autres organisations plus grandes.

Enfin, les participantes ont mentionné que les priorités de leur organisation incluaient le renforcement des capacités et la sensibilisation aux droits comme éléments essentiels. La sensibilisation aux droits est fondamentale pour défendre et promouvoir les droits des Femmes Autochtones à travers le monde.

Cette sensibilisation doit commencer par l'éducation des communautés autochtones sur leurs droits, afin qu'elles puissent exercer leur autodétermination tout en exigeant la reconnaissance et la protection de ces droits. Il est important de noter que les gouvernements qui oppriment les Peuples Autochtones tirent profit d'une population qui ignore ses droits, car celle-ci ne demandera pas ce qu'elle ne connaît pas. Une participante a souligné cela en disant :

Nous n'avons pas de formation, et cela arrange le gouvernement, car, de cette manière, les Femmes Autochtones ne peuvent pas revendiquer leurs droits. (Participante de l'entretien)

L'éducation à la sensibilisation aux droits aide également à briser les barrières de genre dans l'activisme autochtone. Une organisation et une éducation accrues permettent à davantage de femmes d'occuper des espaces dans la défense de leurs droits, là où les hommes étaient traditionnellement considérés comme les principaux défenseurs des droits autochtones. Une participante a noté cette corrélation tout en reconnaissant la résistance que les femmes rencontrent encore:

[Avant la COIAB], il y avait cette vision généralisée selon laquelle les femmes devaient rester à la maison pendant que les hommes allaient se battre et s'organiser pour les droits autochtones. Les Femmes Autochtones font toujours face à une certaine résistance aujourd'hui, mais elles brisent activement les paradigmes et prennent leur place en tant que protagonistes dans le mouvement autochtone. » (Participante de l'entretien).

Un domaine important pour l'avancement des droits des femmes autochtones est le renforcement des capacités. Les femmes autochtones et les organisatrices ont besoin de formations pour leur fournir les outils nécessaires afin de naviguer avec succès dans les structures de financement qui soutiennent l'avancement de leur travail, à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés. Le renforcement des capacités renforce l'autodétermination des femmes autochtones en leur permettant de défendre leurs droits individuels et collectifs de la manière qu'elles jugent appropriée pour elles-mêmes, sans être sous le contrôle de grandes organisations qui ne comprennent pas toujours pleinement les visions du monde et les approches autochtones. Une participante a souligné l'importance du renforcement des capacités en tant qu'outil d'autodétermination, en notant:

L'une des formations que nous avons mises en place ces dernières années est que nous avons décidé de former intensivement les femmes à la gestion de leurs propres financements, car ainsi nous disons qu'elles sont capables, qu'elles comprennent et qu'elles peuvent le faire très bien. (Participante de l'entretien)

Un autre domaine identifié où les compétences doivent être développées est l'utilisation des outils technologiques. L'alphabétisation numérique augmentera la portée mondiale des défenseurs des droits des Femmes Autochtones en leur permettant d'accéder à des financements ainsi que de faire des campagnes sur diverses plateformes de médias sociaux.

## Promotion des Droits Collectifs et Individuels des Femmes Autochtones

Les Femmes Autochtones jouent un rôle central dans la continuité culturelle du savoir et des pratiques autochtones. Cependant, elles sont souvent les premières à subir les conséquences et les défis liés aux violations des droits humains. Ainsi, elles sont au cœur des mouvements de résistance pour leurs droits collectifs. Selon le rapport *A Funder's Toolkit: Implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (Kit de Outils pour les Financiers : Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones)*, "au cœur des luttes des Femmes Autochtones se trouvent celles de leurs peuples" (IFIP 2014, p. 40). Toutefois, de nombreux bailleurs de fonds n'ont pas encore pleinement reconnu que les Femmes Autochtones sont "des partenaires indispensables pour faire avancer les mouvements des Peuples Autochtones" (IFIP 2014, p. 40). Il est essentiel que les bailleurs de fonds reconnaissent le rôle clé des Femmes Autochtones dans les mouvements de résistance et allouent des fonds en conséquence.

Les expériences uniques des Femmes Autochtones dans les Caraïbes et en Amérique Latine sont examinées plus en détail dans le rapport *Widening the Path: An Overview of Philanthropy's Role in Supporting Indigenous Peoples (Élargir le Chemin : Un Aperçu du Rôle de la Philanthropie dans le Soutien aux Peuples Autochtones)*, coordonné par le Caribbean Central American Research Council (CCARC) pour la Fondation Ford.

Les Femmes Autochtones occupent souvent les dernières places dans tous les indicateurs socio-économiques. De plus, il existe un objectif commun entre les organisations qui se concentrent sur les Jeunes et les Femmes Autochtones : « les organisations de femmes défendent le bien-être et les droits des Femmes Autochtones, et les organisations de jeunes défendent le bien-être et les droits des jeunes autochtones » (CCARC 2022, 15). Pour parvenir à un changement systémique, les bailleurs de fonds doivent investir davantage dans ces organisations, tout en les considérant comme des groupes distincts et spécifiques. Le rapport conclut que « rendre la participation des femmes et des jeunes une condition préalable au financement encouragerait les organisations et les communautés à l'inclure comme partie intégrante de leurs projets » (CCARC 2022, 21).

Les femmes sont souvent à la tête des efforts des communautés autochtones pour l'autodétermination. Soutenues par des coalitions et des alliés de divers mouvements, les femmes des communautés de première ligne articulent de nouvelles structures qui reflètent leur vision de l'avenir. Ces visions se traduisent par des agendas politiques audacieux qui répondent aux besoins les plus urgents de la planète, tels que le changement climatique et la perte de biodiversité, tout en abordant les racines des problèmes comme l'impunité des entreprises ou l'insécurité foncière. De cette manière, les femmes créent de nouvelles réalités tout en défendant une transformation structurelle.

Les recherches du SAGE Fund ont révélé plusieurs stratégies importantes utilisées par les femmes et les féministes pour définir des agendas politiques.

Parmi celles-ci figurent le partenariat avec des organisations créant des passerelles afin de socialiser et diffuser des structures alternatives ; la formation de coalitions, en particulier avec des groupes environnementaux et climatiques ; et la défense du leadership féministe dans les espaces décisionnels. Les femmes transforment ainsi les structures de pouvoir, influençant qui participe aux discussions, les termes des débats et, en fin de compte, les décisions elles-mêmes (The Sage Fund n.d.). Dans les communautés de première ligne, les femmes ont tendance à construire et mobiliser le pouvoir différemment des hommes — souvent de manière moins formelle, moins visible ou plus difficile à comprendre. Les coalitions féministes attirent l'attention sur les obstacles à la représentation des femmes — en particulier des femmes rurales et autochtones — dans les espaces de définition des agendas globaux et régionaux.

Dans la quête pour faire avancer les droits des Femmes Autochtones, les participantes ont mis en évidence les stratégies et opportunités qu'elles considèrent comme essentielles pour cette entreprise. Elles ont exposé des approches multiples pour le renforcement des capacités, incluant l'éducation aux droits et divers chemins vers l'autonomisation, tout en répondant aux besoins immédiats, tels que la génération de revenus, les préoccupations environnementales et la santé reproductive.

Lors des entretiens, les participants ont souligné le besoin crucial de renforcement des capacités comme fondement de l'avancement des droits des femmes autochtones par le biais de la philanthropie. Le renforcement des capacités est également considéré comme un élément clé pour renforcer les organisations afin qu'elles deviennent des groupes autonomes au sein des communautés autochtones et pour les aider à mieux défendre leurs intérêts.

Les participants ont souligné l'importance de la philanthropie dans le soutien aux communautés et organisations autochtones au cours des trois à quatre dernières décennies, marquant un net départ par rapport à la dépendance antérieure uniquement à l'égard du soutien communautaire. Les fonds obtenus par le biais d'initiatives philanthropiques ont permis aux organisations de femmes autochtones de faire des avancées significatives dans la défense des droits des femmes autochtones. Notamment, comme l'a souligné une participante représentant le *FIMI*, elles travaillent activement à transformer la relation entre les donateurs et leur financement des organisations de femmes autochtones, en déclarant que "les donateurs ne viennent pas pour nous sauver avec leur argent" (Entretien 7). Au contraire, le *FIMI* s'est efforcé de transformer les donateurs philanthropiques pour qu'ils considèrent leur financement comme un complément aux ressources déjà présentes dans les communautés et organisations autochtones, comme un co-investissement. Une participante a expliqué:

**“Nous investissons notre temps, nos connaissances, notre travail et nos organisations, et les donateurs investissent leur argent et parfois leurs capacités techniques”.**  
(Participant à l'entretien).

Il est important d'éviter des approches basées sur le déficit, la victimisation et la posture de sauveur lorsqu'on travaille avec des Femmes Autochtones. Les approches basées sur le déficit mettent l'accent sur les aspects négatifs ou les manques au sein d'une personne ou d'une communauté, au lieu de reconnaître leurs forces et leur résilience. Cela inclut une focalisation excessive sur les inégalités, la pauvreté et les problèmes sociaux, tout en négligeant les récits de résistance, de survie et de succès communautaire. Les approches de sauvetage et de victimisation peuvent aussi désautonomiser les femmes et perpétuer des stéréotypes néfastes. Il est essentiel de reconnaître les forces et la résilience des Femmes Autochtones et d'aborder la philanthropie non pas comme un simple geste de charité, mais comme un partenariat respectueux avec ces femmes.

Les participantes ont également compris l'utilité de lier les activités régionales ou nationales aux initiatives mondiales. Cela favorise l'accès et le partage des ressources, telles que les opportunités de formation, et ancre leur défense des droits dans des initiatives bénéficiant d'un élan plus large. Une participante a souligné la grande opportunité pour les organisations de s'aligner sur l'adoption de la Recommandation Générale n° 39 de la *CEDAW* (Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes) concernant les droits des femmes et des filles autochtones. Cette recommandation met en lumière les défis urgents auxquels sont confrontées les Femmes Autochtones et propose une feuille de route pour prévenir et répondre à la discrimination.

Ces solidarités nationales et régionales se révèlent d'une grande importance dans les cas où l'organisation n'a pas accès à des événements, conférences et réunions mondiales de haut niveau. Comme l'a affirmé une participante représentant une organisation sud-américaine, les mécanismes et organes des Nations Unies, tels que les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones, le Forum Permanent des Nations Unies sur les Questions Autochtones (*FPNUQA*), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (*CEDAW*) et le Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale n'étaient pas accessibles à la majorité de ses collègues. La participante a déclaré : «parfois, on dit que seule l'élite des leaders autochtones accède à ces espaces» (Entretien 7). La participante a ajouté que ces espaces sont plus accessibles à certaines personnes, par exemple, si elles parlent anglais. Une autre participante représentant une organisation de femmes autochtones en Asie a déclaré :

Notre défi est la barrière linguistique. Il n'y a que peu d'entre nous qui parlent anglais – même si nous savons parler anglais, cela ne signifie pas que nous comprenons tout l'anglais. [...] Ainsi, parfois, il est très difficile de représenter notre voix [...] au niveau régional ou international. (Participante de l'Entretien)

Les participantes ont exprimé l'importance pour les Femmes Autochtones d'occuper les couloirs du pouvoir, là où les décisions sont souvent prises en leur nom, et la nécessité de financements pour renforcer la capacité des organisations à être présentes.

La philanthropie peut jouer un rôle crucial dans la sensibilisation et le soutien à la défense contre les stéréotypes, la discrimination et le racisme à l'égard des femmes et des filles autochtones. Grâce à des efforts philanthropiques, il est possible de promouvoir l'équité, d'autonomiser les Femmes Autochtones et d'offrir des opportunités pour aborder les causes profondes de la discrimination et de la marginalisation. En plus de construire des relations et de fournir un financement direct, la philanthropie peut sensibiliser aux défis auxquels sont confrontées les Femmes Autochtones et aux impacts des stéréotypes et du racisme. Cela peut inclure le soutien à des recherches communautaires, des campagnes médiatiques et des initiatives d'éducation publique qui promeuvent la compréhension et l'empathie.

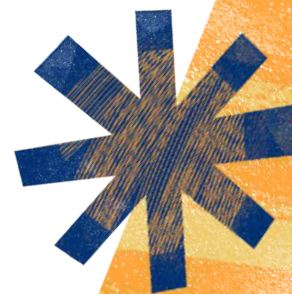


La philanthropie peut soutenir les efforts de défense pour aborder le racisme systémique et la discrimination contre les Femmes Autochtones. Cela peut inclure le soutien aux défis juridiques, la défense des politiques et les efforts d'organisation communautaire qui promeuvent l'équité et la justice, y compris ceux liés à la lutte contre le racisme qui contribue à la violence sexuelle et domestique contre les Femmes et les Filles Autochtones.

Les Femmes Autochtones ont le droit inhérent de participer activement et d'influencer leur propre destin, comme l'a détaillé une participante : "Nous devons avancer vers une vision de nous-mêmes et être perçues comme des sujets de droits par les acteurs politiques" (Entretien 8). La participante a également exprimé que la reconnaissance des contributions continues et significatives des femmes dans divers domaines, tels que l'académique, les arts textiles, les expressions culturelles et la politique, reflète les transformations sociales menées par les Femmes Autochtones dans leurs communautés et au-delà. Cette participante a poursuivi en parlant de certains de ces travaux transformateurs dirigés par des collègues dans les domaines de l'activisme académique et numérique. Dans le milieu académique, les Femmes Autochtones travaillent pour combattre la violence épistémique et pour la reconnaissance et l'adoption de récits et de méthodologies autochtones. Les Femmes Autochtones ont également été à l'avant-garde de l'activisme numérique, jouant un rôle important, par exemple, dans la documentation de la violence et la diffusion d'informations sur les droits sexuels et reproductifs.

La même participante a expliqué que, pendant la pandémie de COVID-19, ce sont les jeunes et les Femmes Autochtones qui ont créé du contenu et diffusé des informations dans les langues autochtones, car le gouvernement ne le faisait pas.

Il y a un besoin de financement de base pour aider à renforcer les Organisations de Femmes Autochtones. Ce financement de base permet aux Organisations de Femmes Autochtones d'identifier leurs besoins ; de s'organiser ; de créer des espaces de réunion collective pour rassembler différentes voix ; de créer des réseaux et des alliances qui leur permettent de se connecter avec des entités alignées ; et de démontrer le leadership des Femmes Autochtones dans leurs communautés. Ce financement de base permet aux organisations de diffuser davantage la formation et l'éducation aux niveaux local, national et international. Ces approches, qui soulignent la nécessité de rendre le financement moins spécifique à un projet, contribuent au bien-être des Femmes Autochtones et à la durabilité de leurs initiatives, tout en soutenant leurs besoins multiformes.



Le rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* (Analyse des Tendances Mondiales de Financement sur la Philanthropie des Peuples Autochtones (2024) des *International Funders for Indigenous Peoples (IFIP)* (Financiers Internationaux pour les Peuples Autochtones) a identifié de manière similaire la nécessité d'approches holistiques pour le financement philanthropique des communautés autochtones. Ces approches doivent placer au centre le soutien aux Femmes Autochtones, en tant qu'élément interconnecté avec le financement d'autres aspects de la vie communautaire autochtone. Cela inclut une insistance sur la nécessité de financement opérationnel général et d'un soutien global qui intègre les approches holistiques courantes à de nombreuses communautés autochtones. Une participante à l'entrevue a affirmé clairement:

Je serai toujours 100 % en faveur du financement opérationnel général, car notre philosophie repose sur ce que la communauté dit être important. [...] Je pense aussi que nous devons faire comprendre à la philanthropie qu'on ne peut pas financer une seule chose dans les communautés autochtones, car nous sommes holistiques ; notre vision est que rien ne vit de manière isolée." (Participante de l'entretien pour le rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy [2024]* (Analyse des Tendances Mondiales de Financement sur la Philanthropie des Peuples Autochtones [2024])

Une autre participante du rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* (Analyse des Tendances mondiales de Financement sur la Philanthropie des Peuples Autochtones (2024) a déclaré que les projets dirigés par des autochtones ont besoin d'un "financement pluriannuel non restrictif, en investissant réellement dans le leadership, en investissant dans les organisations par le biais d'un modèle de confiance qui les aidera à faire ce dont elles ont besoin. [...] Je pense que nous avons juste besoin de stratégies plus solides dans tout le secteur."



Photo Credit:  
AIWO



## Défis dans l'accès au financement

La philanthropie peut être un puissant véhicule de réciprocité pour les Femmes Autochtones, qui rencontrent souvent des défis et des obstacles significatifs dans l'accès aux ressources et aux opportunités. La réciprocité est un principe fondamental dans de nombreuses communautés autochtones, et ce sont souvent les Femmes Autochtones qui prennent l'initiative de nourrir et de développer des relations réciproques. La philanthropie dans son ensemble bénéficiera des perspectives et des contributions des Femmes Autochtones.

Les participantes de la présente étude ont été invitées à décrire les défis et les obstacles rencontrés dans leurs efforts pour obtenir des financements. Ces domaines incluaient le manque d'alignement entre les bailleurs de fonds et les Organisations de Femmes Autochtones ; les restrictions liées aux candidatures et aux critères de financement ; le manque général de financement pour les Organisations de Femmes Autochtones ; les obstacles à la construction de relations avec les bailleurs de fonds ; et le manque d'infrastructures organisationnelles nécessaires et de systèmes affectant la capacité organisationnelle. Les caractéristiques de ces obstacles sont détaillées ci-dessous.

Le rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* (Analyse des tendances mondiales de financement sur la philanthropie des Peuples Autochtones (2024) des *International Funders for Indigenous Peoples (IFIP)* (Financiers Internationaux pour les Peuples Autochtones) a constaté que placer les Femmes Autochtones au centre des efforts philanthropiques peut avoir des impacts puissants, comme l'a expliqué une participante à l'entretien :

"Nous avons cette rencontre de Femmes Autochtones sur la défense des terres - nous pouvons amener une femme de la même communauté pour participer à cette formation, [ou] si une menace pèse sur la communauté, nous pouvons amener une représentante avec nous à Genève pour défendre la cause lors de l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme, et plaider en séance plénière avec nous en temps réel face aux gouvernements. [...] Ce n'est pas seulement une question de dons. Il y a des tonnes de soutien technique, des tonnes de soutien émotionnel et de solidarité autour de nous, concernant les problèmes auxquels les communautés autochtones sont confrontées."  
(Participante de l'entretien pour le rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy [2024]*)

Le rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* a conclu qu'il est nécessaire de créer des opportunités pour que les Femmes Autochtones occupent des postes de direction au sein des organisations philanthropiques, y compris dans des domaines en dehors des flux de financement autochtones traditionnels.

En ce qui concerne les besoins spécifiques des femmes autochtones et des bailleurs de fonds, l'une des priorités était de mieux adapter les demandes de financement aux besoins des femmes autochtones. Les organisations de femmes autochtones doivent souvent s'efforcer de s'aligner sur les priorités des bailleurs de fonds, mais cela constitue un obstacle pour les candidates. Les participants ont évoqué des cas où ils ont tenté de conformer le travail de leur organisation aux domaines d'intérêt des bailleurs de fonds (Entretien 3), ainsi que des cas où les catégories strictes des bailleurs ont dissuadé les organisations de postuler. Une participante (Entretien 8) a partagé que les critères des bailleurs étaient trop stricts pour être en accord avec l'éthique et la vision de l'organisation, en particulier en ce qui concerne les vues politiques de l'organisation et sa volonté de s'engager dans des questions politiques et de prendre position. De plus, une participante (Entretien 7) a souligné que les domaines dans lesquels son organisation travaillait étaient trop politiquement sensibles pour les bailleurs de fonds : des exemples de leur travail incluent le soutien aux personnes criminalisées pour avoir protesté, la protestation contre l'extraction des ressources et la protection des ressources naturelles. Le manque d'alignement des objectifs et des priorités entre les organisations de femmes autochtones et les bailleurs de fonds peut être considéré comme l'un des premiers obstacles pour ces organisations à accéder aux financements.

Le prochain obstacle au financement mis en évidence lors des entretiens est lié aux divers critères requis pour postuler, les participants partageant que les critères de financement sont "rigides et inflexibles" (Entretien 3).

Une participante a évoqué le manque de clarté concernant les exigences d'une demande de financement et le besoin de plus d'informations pour naviguer efficacement dans le processus de demande (Entretien 4) : des exemples incluent des méthodologies requises que les participants ne connaissaient pas ou des formulaires trop difficiles à remplir. En particulier, lorsqu'il s'agit de postuler pour un financement transnational ou bilatéral, une participante a parlé du manque de fonds disponibles et a estimé que les exigences en matière de transparence et de suivi sont trop complexes. De plus, certains fonds exigent des employés à temps plein dédiés à un flux de financement spécifique (Entretien 7), ce qui peut poser un défi pour les organisations qui ont un nombre restreint de personnel, pas de personnel à temps plein, ou qui fonctionnent principalement grâce au soutien de bénévoles. En raison de ces complexités et de la nécessité d'une inscription légale, certaines organisations doivent s'associer à une autre organisation, telle qu'une ONG internationale (Entretiens 7, 8). Dans les cas où un intermédiaire est impliqué, il est également possible que celui-ci prenne un pourcentage des fonds pour son soutien administratif.

Plusieurs participants ont évoqué les exigences des demandes de financement comme étant difficiles à satisfaire et à obtenir. Pour certains, des défis spécifiques étaient liés au fait d'être une organisation légalement enregistrée dans leur pays. Pour les participants aux Philippines et au Mexique, les défis politiques ont influencé leur capacité à devenir une organisation légalement enregistrée.

Au Mexique, un participant a partagé que si une organisation adopte une position politique ou est impliquée dans un mouvement politique, elle ne pourra pas être enregistrée légalement. Aux Philippines, un participant (Entretien 6) a exprimé son inquiétude quant à la pression du gouvernement pour "étiqueter" toute organisation qui pourrait être politiquement "progressiste" en tant qu'organisation terroriste, ce qui entraînerait le gel de ses comptes.

Une autre difficulté liée à l'alignement entre les organisations et les bailleurs de fonds concerne les différences culturelles et le manque de compréhension interculturelle de la part des bailleurs de fonds. Une participante (Entretien 7) a évoqué les différentes visions du monde et les attentes relatives au temps et aux calendriers des projets. L'attente que le travail soit achevé dans un délai spécifique peut constituer un obstacle et ne pas permettre de respecter les formes autochtones de changement et de développement, qui exigent souvent des étapes supplémentaires pour impliquer la communauté et instaurer la confiance avec les communautés autochtones. La même participante a partagé que, souvent, il n'y a pas de reconnaissance de l'expérience autochtone et des vécus, et qu'une importance excessive est accordée à l'éducation formelle (Entretien 7). Une autre participante a partagé des défis liés à l'appropriation de l'identité autochtone (Entretien 8). Cela pose un problème, car les bailleurs de fonds ne sont pas formés à comprendre les nuances de l'identité et de l'appartenance autochtones, ce qui peut créer une marge d'erreur permettant à des organisations non autochtones d'accéder aux fonds. Une participante a expliqué que le manque général de compréhension des bailleurs de fonds concernant les questions des Femmes Autochtones est une lacune généralisée dans l'écosystème de financement :

"Il existe une énorme lacune dans cet écosystème de financement pour comprendre réellement les problèmes des Femmes Autochtones, que ce soit dans une catégorie "femmes", une catégorie "groupe intersectionnel" ou dans une catégorie propre. [...] Je ne dirais pas que [les femmes et les Femmes Autochtones] sont très différentes ; [elles] se chevauchent, mais elles ont des défis distincts. Donc, comprendre ce défi reste une lacune persistante." (Participante de l'entretien)

Le manque de financement pour les organisations et initiatives des Femmes Autochtones, ou l'absence du type de financement nécessaire, a été mentionné à plusieurs reprises lors des entretiens. Les participantes ont partagé que le financement disponible pour leur domaine d'intérêt spécifique est restreint et limité (Entretiens 4, 5, 7, 10). Les raisons évoquées incluent le fait que les besoins des Femmes Autochtones ne sont pas une priorité pour leurs gouvernements, que la région dans laquelle elles travaillent n'est pas prise en compte dans les fonds existants, ainsi qu'une marginalisation et une discrimination générales contre les Femmes Autochtones. Une participante a partagé (Entretien 5) qu'étant située dans l'Arctique, les initiatives environnementales et climatiques sont difficiles à financer, car elles ont constaté que la plupart des fonds disponibles pour ces initiatives sont destinés à d'autres biomes dans d'autres parties du monde.

De nombreuses participantes ont évoqué les défis posés par le fait que la majorité des financements soient basés sur des projets ; elles ont exprimé le besoin d'un financement de base, comme le soutien aux opérations de l'organisation, pour appuyer la planification stratégique, la croissance et, en fin de compte, le succès.

Les participantes ont souligné l'importance de nouer des relations et des connexions avec les donateurs, car elles considèrent cela comme une voie pour entamer un dialogue avec les bailleurs de fonds au sujet de leurs priorités et de leurs besoins, ainsi qu'un moyen de rester informées des opportunités de financement qui apparaissent. Une participante a expliqué qu'elle pense devoir créer un climat de confiance avec les bailleurs de fonds pour obtenir une subvention (Entretiens 4, 11). Pour établir cette confiance, elles ont besoin d'avoir accès aux bailleurs de fonds afin de développer des relations ; une participante a partagé qu'elle n'avait pas accès aux réseaux de bailleurs de fonds, ce qui limite sa capacité à négocier avec eux (Entretien 10). L'absence de connexion et de relations entre les organisations et les bailleurs de fonds influence leur capacité à être informées des financements. Souvent, les organisations ne sont pas au courant des opportunités de financement qui se présentent ou en prennent connaissance trop tard pour postuler (Entretiens 6, 8).

Enfin, certaines participantes ont mentionné qu'elles ne pouvaient pas demander des fonds aussi souvent qu'elles le souhaitaient. Les principaux obstacles partagés par les organisations étaient le manque de personnel pour soumettre les candidatures, les barrières linguistiques (en particulier pour celles dont la langue principale est une langue autochtone) et la capacité technique (Entretiens 1, 2, 6, 10, 11).

Le manque de capacité des Organisations de Femmes Autochtones rend difficile leur compétition avec des organisations plus grandes, comme le détaille la citation suivante:

*"La capacité des Organisations de Femmes Autochtones peut ne pas être égale à celle des autres organisations. Nous devons également nous demander : comment le donateur peut-il être plus flexible à ce sujet ? Ou bien, le donateur devra-t-il envisager un financement supplémentaire pour le renforcement des capacités afin de garantir le renforcement des Organisations de Femmes Autochtones ? [...] Existe-t-il un soutien technique ou un suivi plus étroit de la part des donateurs eux-mêmes ? Ou un partenaire technique pour les soutenir ? Sinon, si elles ne peuvent pas accéder à des fonds ou si les donateurs appliquent les mêmes critères standards que pour les autres, il y aura moins de chances que les Femmes Autochtones accèdent au financement." (Participante de l'entretien)*

Le rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* (Analyse de la Tendance de Financement Global sur la Philanthropie des Peuples Autochtones (2024), des *International Funders for Indigenous Peoples (IFIP)* (Financiers Internationaux pour les Peuples Autochtones) a également constaté que, malgré leur impact, les groupes de Femmes Autochtones font face à des obstacles structurels qui les rendent inéligibles au financement. Un activiste a décrit les groupes de Femmes Autochtones comme un "mouvement de bénévoles", mais a averti que cela ne devrait pas empêcher les bailleurs de fonds de créer des partenariats (IFIP, FIMI, AWID et al., 2016). Le Central American Women's Fund (Fonds pour les Femmes d'Amérique Centrale) partage ce point de vue : "Il est très facile pour les bailleurs de fonds de simplement affirmer que les Organisations Autochtones ne sont pas suffisamment formalisées ou n'ont pas la capacité administrative... cela peut servir de prétexte pour refuser le financement" (IFIP, FIMI, AWID, 2016).

Il est important de lever les obstacles au financement direct des Organisations de Femmes Autochtones. Cela a été reflété par les participantes à l'enquête du rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* (Analyse de la Tendance de Financement Global sur la Philanthropie des Peuples Autochtones (2024) des *International Funders for Indigenous Peoples (IFIP)* qui, en termes de priorités de financement pour les droits des Femmes Autochtones, ont identifié le besoin de soutien direct aux organisations dirigées par des Femmes Autochtones (85 %); un soutien financier pour la formation des Femmes Autochtones (y compris le mentorat et/ou l'accompagnement ; 42,5 %) ; et un soutien direct aux organisations dirigées par des Autochtones (32,5 %).

Pour promouvoir les droits et les priorités des Autochtones 2SLGBTQQIA+, les personnes interrogées dans le rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* (Analyse de la tendance de financement global sur la philanthropie des peuples autochtones) ont identifié le besoin de financement pour un soutien direct aux organisations dirigées par des Autochtones 2SLGBTQQIA+ (69,2 %) ; un soutien direct aux organisations dirigées par des Autochtones (33,3 %) ; et un soutien financier pour la formation des individus 2SLGBTQQIA+ (y compris le mentorat et/ou l'accompagnement ; 33,3 %).

Une participante à l'enquête du rapport *Global Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy (2024)* (Analyse de la tendance de financement global sur la philanthropie des Peuples Autochtones (2024) a posé la question suivante : "Comment pouvons-nous faire en sorte que davantage de bailleurs de fonds pour les questions de genre soutiennent directement les Femmes Autochtones ainsi que les organisations, communautés et droits non binaires, et garantissent que ces fonds soient non restreints, du soutien opérationnel général, et que les Femmes Autochtones et leurs organisations aient l'autonomie nécessaire ?"



## Pourquoi financer les Organisations de Femmes Autochtones ?

Les discussions avec les participantes des entretiens ont mis en lumière l'importance fondamentale du financement des organisations de Femmes Autochtones, révélant trois axes principaux : le renforcement des capacités des Femmes Autochtones et l'augmentation de leur contribution sociale, la protection de la culture et des savoirs, et l'augmentation de leur participation politique pour amplifier leurs voix.

Les Femmes Autochtones sont au cœur des sociétés autochtones, agissant comme des nœuds de parenté et de connexion face au colonialisme historique et continu, au racisme et à la dépossession. Elles jouent un rôle fondamental dans la protection des terres, la transmission des savoirs aux enfants, le soin des aînés et la préservation des savoirs et de la spiritualité autochtones, y compris la science des plantes. Le soutien à la transmission intergénérationnelle des connaissances entre les Femmes Autochtones a des impacts puissants, complexes et positifs (FIMI, IFIP et AWID, 2016). Combiné avec le soutien à l'autonomisation et à la participation des femmes aux processus décisionnels et au leadership, ce soutien à la transmission intergénérationnelle des savoirs culturels renforce les efforts communautaires déjà en place. En général, soutenir les Femmes Autochtones, c'est soutenir les enfants autochtones, les aînés, les hommes, les ancêtres et les générations futures.

Les participantes ont fait valoir que l'autonomisation des Femmes Autochtones a un effet de cascade dans les communautés, conduisant à des changements positifs dans les dynamiques familiales et les structures sociales.

Selon l'une des participantes, il est essentiel de financer les Organisations de Femmes Autochtones, en insistant sur leur rôle central en tant que gardiennes, matriarches et piliers de la communauté. Les participantes ont également souligné que les Femmes Autochtones autonomisées innovent et répondent à divers besoins de la communauté lorsqu'elles reçoivent des ressources. Une participante, en insistant sur l'importance de financer les organisations autochtones, a mentionné :

Les Femmes Autochtones sont la clé de nos familles, de nos communautés et même de notre environnement, en particulier de notre Terre Mère. Dans nos petites mains, nous ne tenons pas seulement des bébés, mais aussi les connaissances traditionnelles transmises depuis des milliers d'années par nos ancêtres. Et maintenant, nos petites mains tentent de lutter contre la violence silencieuse [...] Nous essayons d'utiliser nos petites mains contre ces choses qui menacent d'éteindre notre langue et notre société culturelle autochtone. Ainsi, le financement, s'il arrive aux Femmes Autochtones, ne vient pas seulement pour la femme autochtone elle-même, mais aussi pour l'avenir du peuple et l'avenir de la terre. (Participante à l'Entretien)

Les participantes ont également discuté de l'importance de l'autonomisation économique des Femmes Autochtones et de son effet sur la réduction des abus et des discriminations à leur rencontre. Un exemple tiré des entretiens parle de la transformation dans une communauté en Tanzanie, où les violences domestiques ont diminué après que les Femmes Autochtones ont été informées de leurs droits et ont commencé à assumer des rôles de leadership au sein de la communauté. La citation ci-dessous détaille cette expérience :

Si vous éduquez les femmes, si vous les autonomisez, vous autonomisez le monde entier. Au niveau communautaire, ce sont elles qui prennent soin de la famille. Parmi les Peuples Autochtones, en particulier en Afrique, elles sont les principales responsables de la famille. [...] Au moment où vous les renforcez vraiment, où vous développez leurs capacités, où vous les autonomisez pour qu'elles puissent innover, [vous] les acceptez, les respectez et les faites connaître leurs droits. Alors, toute la famille change. Nous avons vu des communautés changer complètement. Je travaillais avec des femmes en Tanzanie [...] c'était très intéressant, une femme plus âgée disait que les hommes ne frappent plus, n'abusent plus, car ils savent que [les femmes] sont puissantes dans la communauté. Ils nous ont acceptées, ils nous donnent le pouvoir de continuer à diriger et à accomplir beaucoup de travail, tant que nous les respectons et leur laissons une place. (Participante à l'Entretien)

De plus, une participante a souligné que le financement des Organisations de Femmes Autochtones est un investissement collectif dans le leadership des femmes (Entretien 7). Le financement des Organisations de Femmes Autochtones est directement lié au soutien à leur leadership à l'échelle mondiale ; si elles ne sont pas financées, ce sera une occasion manquée de soutenir des perspectives et visions du monde diverses qui peuvent contribuer à l'avenir.

Les participantes ont mis l'accent sur le rôle des femmes dans la préservation de la culture et des savoirs autochtones. Les Femmes Autochtones sont considérées comme les gardiennes des savoirs traditionnels transmis depuis des milliers d'années. Le financement est essentiel pour préserver ces savoirs et résister aux forces qui menacent les langues culturelles et la société autochtones (Entretien 11). Une des participantes a souligné l'héritage culturel et mentionné qu'elles ont des cultures orales dans lesquelles le savoir ne peut pas toujours être "systématisé" et, par conséquent, il est nécessaire de financer la technologie pour enregistrer leurs épistémologies par le biais de documents audiovisuels (Entretien 7).

Les Femmes Autochtones sont identifiées comme les gardiennes de la terre, mettant en évidence leur rôle vital dans la protection des terres et des cultures, notamment dans la région amazonienne au Brésil ; ainsi, les Femmes Autochtones doivent recevoir un soutien pour remplir efficacement leurs fonctions (Entretien 11).

Cela inclut la nécessité d'une assistance financière et de ressources tangibles pour protéger leurs terres et leurs cultures. Les participantes ont également identifié un manque de financement pour les organisations autochtones afin de soutenir leurs objectifs, tels que la transmission des connaissances intergénérationnelles et la gestion des terres (Entretien 11). De plus, une participante a souligné les rôles interconnectés des Femmes Autochtones dans le soutien à la lutte contre le changement climatique, la préservation culturelle, la famille et la protection de la terre, et a suggéré la nécessité de flux de financement qui s'alignent sur ces perspectives plus larges des contributions des Femmes Autochtones. Elle a suggéré de s'éloigner des objectifs spécifiques afin de reconnaître les contributions multifacettes des Femmes Autochtones (Entretien 5).

De même, une participante a souligné l'importance de financer la récupération et la protection des savoirs et des cultures ancestrales (Entretien 4). Elle a également exprimé des inquiétudes quant au manque de documentation sur les savoirs, les récits et les cultures autochtones, soulignant l'urgence de préserver cela pour les générations futures (Entretien 4).

Une autre participante a également souligné que les Femmes Autochtones et leurs communautés font face à plusieurs menaces, y compris l'agression liée au développement, des attaques directes, la criminalisation des défenseurs de la terre, l'ingénierie démographique/populationnelle et des projets de développement inappropriés. Ces menaces contribuent à l'érosion des savoirs, des pratiques et de la spiritualité autochtones.

Les participantes ont mis en avant les défis découlant de la discrimination intériorisée et du manque de services de base, ce qui désempouvoire encore davantage les Femmes Autochtones (Entretien 6).

L'une des participantes a souligné la nécessité de financer non seulement le leadership individuel des Femmes Autochtones, mais aussi les capacités organisationnelles qui leur permettent d'avoir un impact plus large (Entretien 7). De même, une autre participante a insisté sur l'importance de financer des processus de soutien et de renforcer les organisations, plutôt que de se concentrer uniquement sur des projets spécifiques (Entretien 8). Par exemple, elle a mentionné que, bien que le financement de projets tels que la formation sur des conventions internationales comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) soit important, elles n'ont pas toujours une idée claire de la manière d'utiliser ces outils ou de les transformer en actions de plaidoyer. Elle a suggéré qu'il devrait y avoir un équilibre entre le financement de la formation sur les conventions internationales et leurs cadres épistémologiques (Entretien 8). En insistant sur la résilience et les savoirs traditionnels des Femmes Autochtones, une participante a affirmé que le financement des Organisations de Femmes Autochtones est essentiel pour un soutien communautaire efficace (Entretien 4). Elle a également souligné la capacité des Femmes Autochtones à mener des initiatives par elles-mêmes, garantissant que les fonds répondent directement aux besoins et aux défis uniques auxquels sont confrontées les communautés autochtones à travers le monde (Entretien 4).



De même, une autre participante a également souligné que les principales organisations de femmes peuvent ne pas représenter adéquatement leurs voix et préoccupations. L'accent est mis sur la distinction entre les besoins, les intérêts et les questions des Femmes Autochtones. Cette participante a expliqué :

Comme les besoins, les intérêts et les questions des Femmes Autochtones sont très singuliers, elles diffèrent des autres femmes. Par conséquent, pour les comprendre et les autonomiser, je pense que seules les Organisations de Femmes Autochtones peuvent le faire et développer leur capacité pour les renforcer. (Participante de l'Entretien)

La participante a également souligné que, pour renforcer le travail des Femmes Autochtones, les Organisations de Femmes Autochtones doivent être soutenues. Elles ont expliqué :

Pour élargir le travail et la voix des Femmes Autochtones, nous devons financer les Organisations et les réseaux de Femmes Autochtones. Il est [important] de renforcer la capacité afin qu'elles puissent faire entendre leurs problèmes ; qu'elles deviennent capables de défendre et de faire pression auprès du gouvernement ou d'un État contre toutes les injustices et préjugés. Et ensuite, pouvoir se connecter avec d'autres Femmes Autochtones à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, construire des alliances, des alliances régionales et, également, porter ces questions et ces voix sur la scène mondiale. Donc, pour cela, je pense que nous avons vraiment besoin de financer les Organisations et les réseaux de Femmes Autochtones. (Participante de l'Entretien)

Le financement pour augmenter la participation politique des Femmes Autochtones afin d'élargir leurs voix est un autre sous-thème important qui a émergé des données. Comme le suggère l'une des participantes, il est nécessaire d'accroître la participation et la présence des Femmes Autochtones dans les fonctions de prise de décision (Entretien 5). La participante a également souligné l'importance d'être perçue dans toute sa capacité à transformer et à mettre en avant les Femmes Autochtones en tant qu'agentes de changement capables de gérer et d'exécuter leurs propres projets. De même, une participante a également suggéré que les Femmes Autochtones devraient recevoir un soutien pour accroître leur participation politique à des niveaux local, national ou mondial et lors de réunions et de discussions sur la législation et les politiques publiques relatives au développement et aux changements climatiques en cours de débat (Entretien 7). Ce type de financement peut inclure un soutien à leur présence lors de réunions stratégiques, aux voyages, à la nourriture, à l'accès à la technologie et à la formation/capacité sur des questions spécifiques. De plus, une participante a souligné l'importance d'amplifier les voix des Femmes Autochtones et la possibilité pour elles de se représenter elles-mêmes, plutôt que d'autres « parlent pour elles » ; par conséquent, les Organisations de Femmes Autochtones doivent être soutenues (Entretien 9).

Les Femmes Autochtones ont joué un rôle fondamental et de leadership dans les forums politiques régionaux et mondiaux. Malgré leurs fonctions significatives dans les questions actuelles liées à la biodiversité et aux changements climatiques, elles restent souvent invisibles. Cela souligne la nécessité d'accorder une plus grande attention et un soutien aux Femmes Autochtones (Entretien 6).

Les participantes ont également proposé plusieurs suggestions pour le financement des Organisations de Femmes Autochtones. L'une des participantes a suggéré que les Organisations de Femmes Autochtones devraient être considérées comme des canaux directs pour des changements efficaces dans leurs communautés. De même, une autre participante a demandé l'allocation de ressources pour produire des recherches et des données empiriques agrégées sur des questions pertinentes pour les femmes et les communautés Autochtones, qui seront efficaces pour la défense des droits (Entretien 7). Tout en soutenant le financement à long terme, l'une des participantes a également suggéré qu'il devrait être accompagné d'un soutien basé sur des projets. La formation pratique fournie par le biais de la conception, du développement, de la mise en œuvre, de la gestion, du suivi, de l'évaluation et de l'évaluation de projets est considérée comme importante. Cette approche permet le développement de compétences pratiques tout au long du cycle du projet (Entretien 6). Les participantes ont également souligné que le soutien doit être fourni en se concentrant sur leurs besoins.

Les discussions mettent en évidence la nature multifacette des besoins de financement des Femmes Autochtones, englobant l'autonomisation, la préservation culturelle, l'engagement politique et le soutien personnalisé. Les recommandations des participantes appellent à des approches de financement stratégiques et globales pour faire face aux divers défis auxquels les Femmes Autochtones sont confrontées et élargir leurs contributions vitales.



# Résultats de la Recherche

Une recherche quantitative a été lancée en novembre 2023 et partagée avec des organisations autochtones dans les réseaux *FIMI* et *IFIP*. L'enquête comprenait 30 questions réparties en deux sections principales. La première section visait à capturer le profil organisationnel des organisations dirigées par des Autochtones et qui s'adressent aux Autochtones, y compris des questions sur le budget annuel, le nombre d'employés et les caractéristiques opérationnelles. La seconde section se concentrait sur les réalités et les obstacles au financement de ces organisations, incluant des questions sur les principaux bailleurs de fonds, le montant moyen et la durée des subventions, les domaines thématiques et la diversité des sources de financement. L'enquête a été rendue disponible en quatre langues : anglais, français, espagnol et portugais.

## Profil de l'Organisation : Qui a répondu ?

Au cours d'une période de collecte de données d'un mois, un total de 286 organisations a répondu à l'enquête. Les sections ci-dessous décrivent le profil de ces organisations.

### Budget Annuel

Parmi les 286 organisations, la majorité (176 organisations ; 61,5 %) avait un budget annuel de moins de 100 000 USD.

50 organisations (17,5 %) avaient un budget annuel de 100 000 à 200 000 USD.

35 organisations (12,2 %) avaient un budget de 200 000 à 500 000 USD.

Les autres organisations avaient un budget de 500 000 à 1 000 000 USD (7 organisations ; 2,4 %) ou de plus de 1 million USD (18 organisations ; 6,3 %).

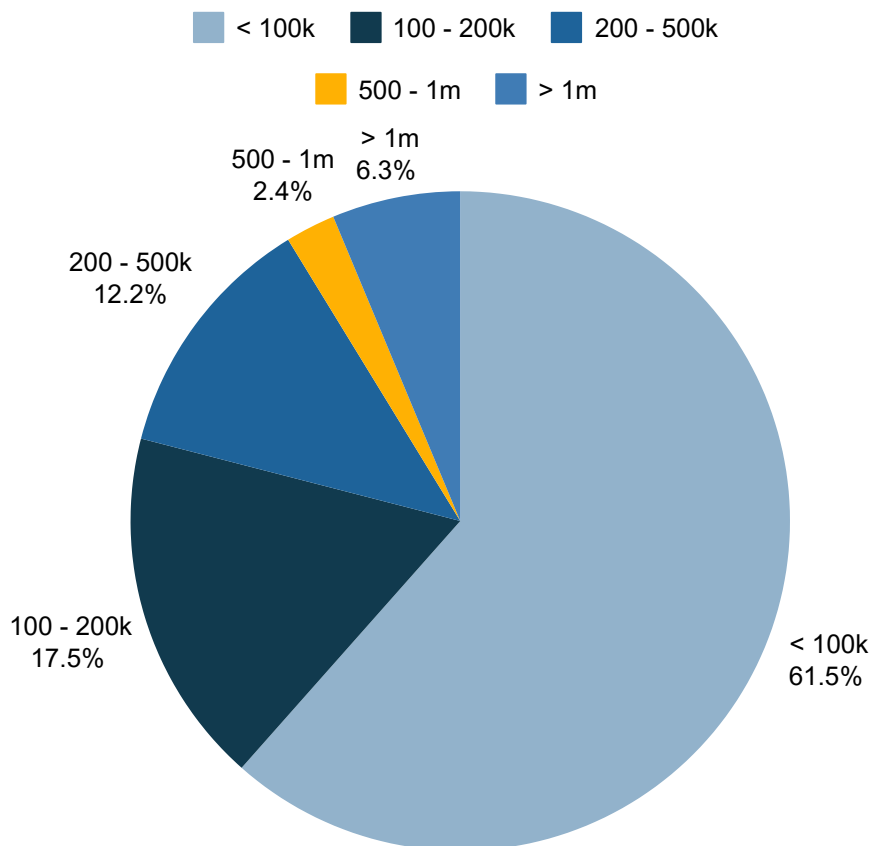


Figura 3: Orçamento Anual

## Représentation Régionale



**Afrique:** Burundi, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Madagascar, Mali, Namibie et Niger.

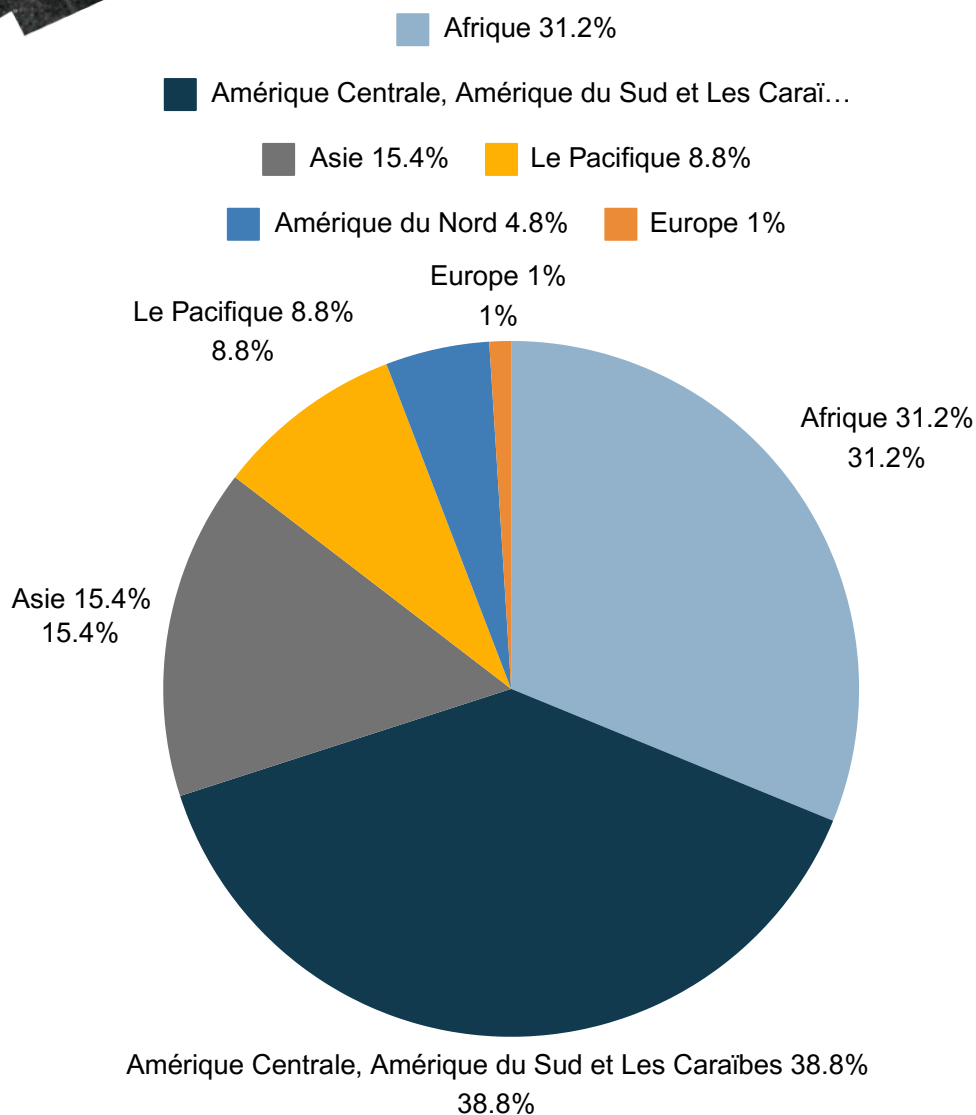
**Amérique Centrale, Amérique du Sud et Les Caraïbes:** Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou et Porto Rico.

**Asie:** Bangladesh, Inde, Indonésie, Irak, Malaisie, Népal, Philippines et Thaïlande.

**Le Pacifique:** Fidji, Guam, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Palaos, Samoa, Îles Salomon et Communauté des Îles Mariannes.

**Amérique du Nord:** Canada, les États-Unis et le Mexique

**Europe de l'Est, Fédération de Russie, Asie Centrale, Transcaucasie, Norvège et L'Espagne**



## Localisation de l'Organisation

Lorsqu'on leur a demandé d'identifier la région dans laquelle leur organisation opérait, les participantes à l'enquête ont répondu avec la fréquence suivante. **Il n'a pas été demandé aux participantes de spécifier si leurs organisations opéraient dans plusieurs pays ou de définir l'étendue de leur portée organisationnelle.**

Figure 4: Localisation des Organisations

### De plus, six participantes ont identifié leurs organisations comme travaillant dans plusieurs régions ou pays. Ceux-ci étaient:

- Guatemala, Honduras, Le Mexique, Costa Rica, Nicaragua, Panama
- Afrique, Amérique du Nord, Amérique Latine, Eurasie, Arctique, Pacifique et Asie
- Belgique, Burundi, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Tanzanie et Ouganda
- Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo (RDC)
- Guatemala, Honduras, Le Mexique, Costa Rica, Nicaragua et Panama
- Nicaragua et Le Mexique

# Localisation des Organisations

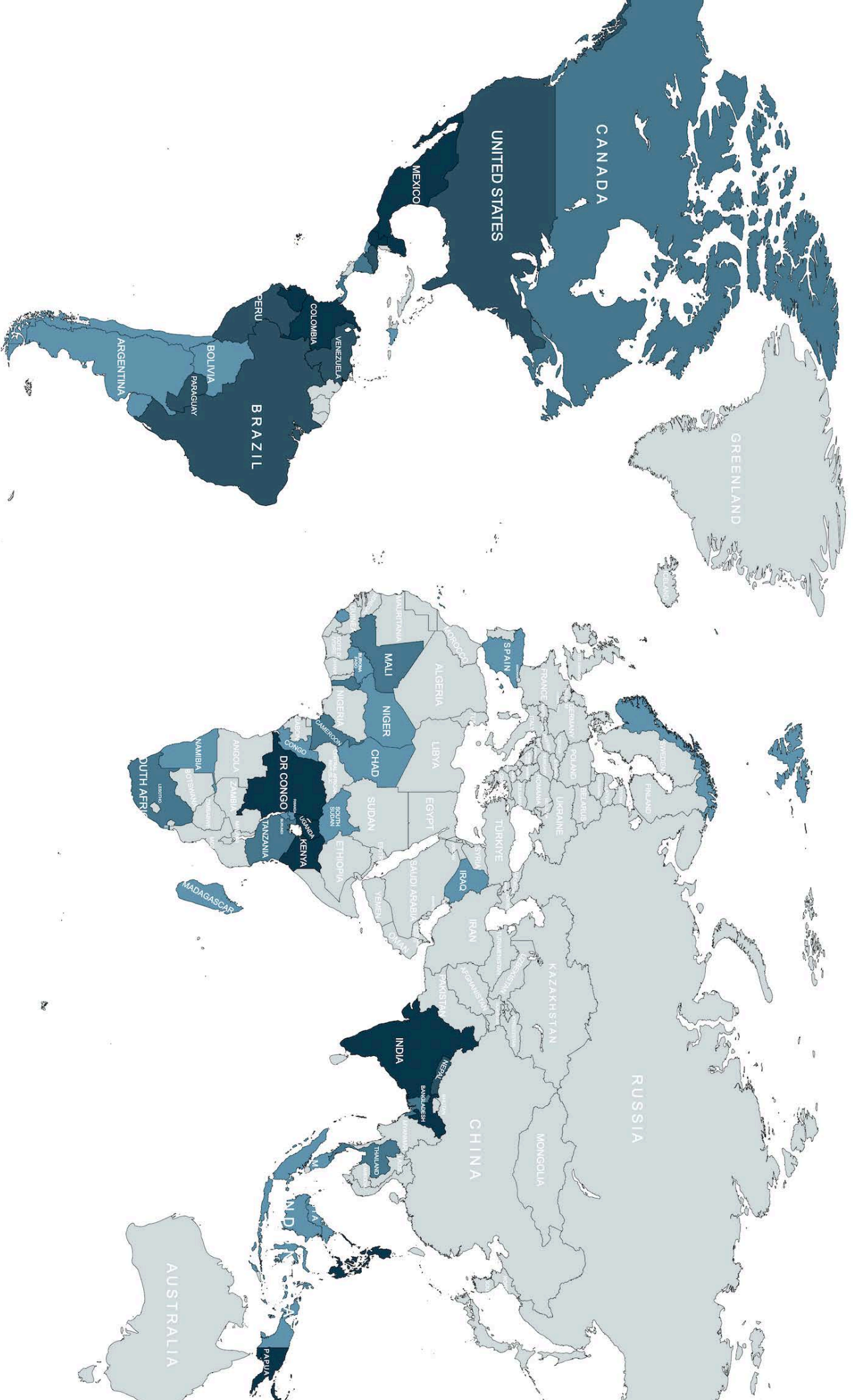


Figure 5 : Localisation des Organisations

## Nombre d'Employés

La réponse la plus courante en termes de nombre d'employés était comprise entre un et dix (192 réponses), suivie de la tranche entre 11 et 20 (44 réponses), indiquant que les Organisations de Femmes Autochtones fonctionnent généralement avec 20 employés ou moins.

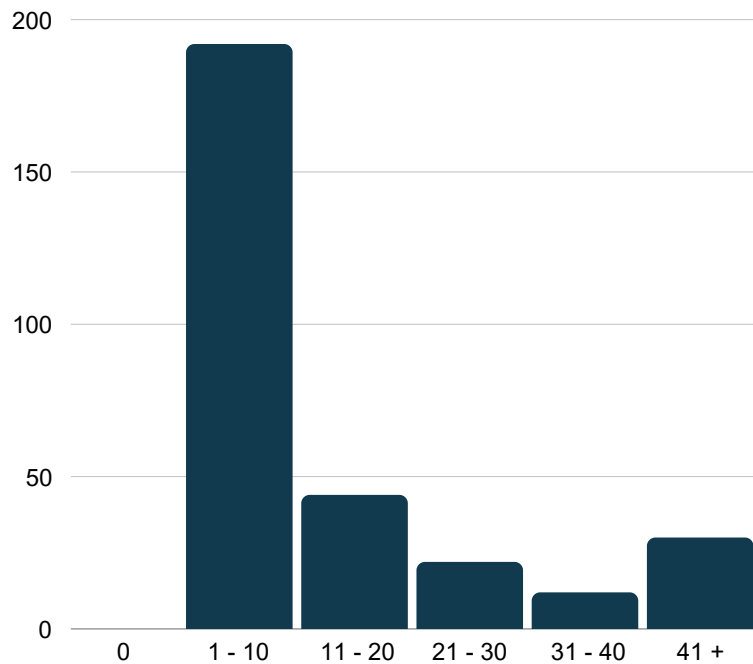
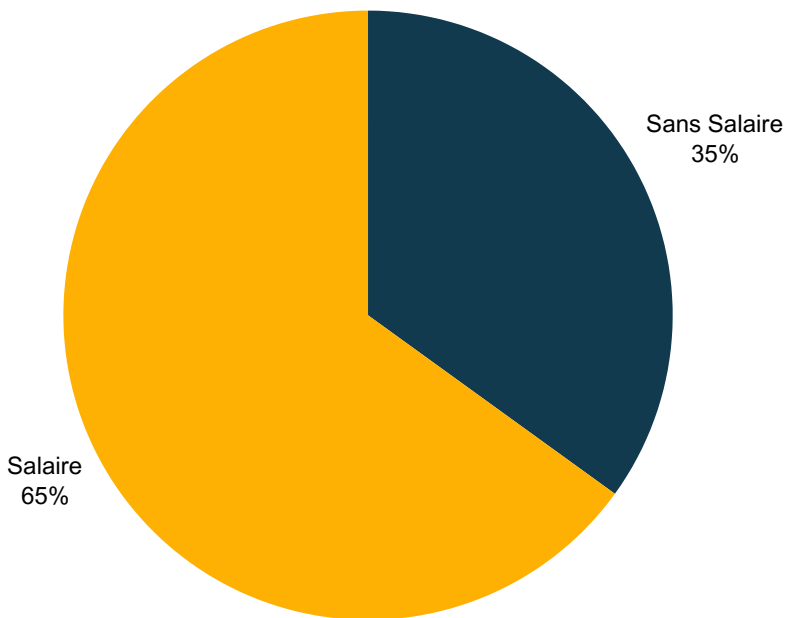


Figure 6 : Taille de l'organisation en fonction du nombre d'employés

## Employés Rémunérés



100 participantes ont répondu qu'elles n'avaient pas d'employés rémunérés dans leurs organisations, laissant **186 organisations avec quelques employés rémunérés.**

Figure 7 : Nombre d'employés rémunérés

## Avantages pour l'Équipe

Les participantes à l'enquête ont été interrogées sur les avantages qu'elles peuvent offrir à leurs employés. **La majorité des participantes n'offre pas d'avantages à leurs employés.**

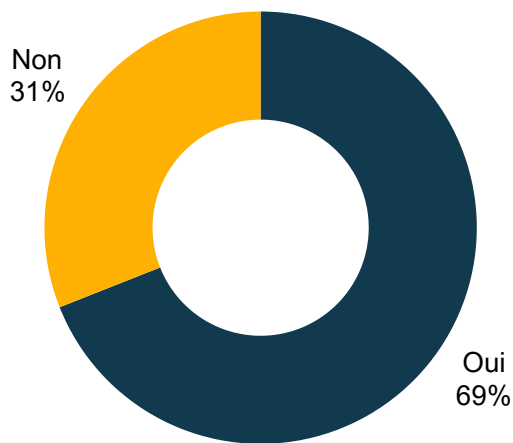


Figure 8 : Organisations offrant des avantages aux employés

Les organisations qui offrent des avantages à leurs employés ont inclus de brefs résumés des types d'avantages qu'elles proposent. **Les types d'avantages** sont classés ci-dessous, du plus offert (1) au moins offert (8) :

### 1. Couverture Santé - 38 OMI



### 2. Congés Payés / Vacances - 26 OMI



### 3. Fonds de Retraite - 18 OMI



### 4. Sécurité Sociale - 17 OMI



### 5. Emploi - 10 OMI



### 6. Développement Professionnel - 6 OMI



### 7. Paiement de Gratification - 3 OMI



### 8. Crèche - 1 OMI





## Organisations Enregistrées

Le graphique présente les dates auxquelles les organisations se sont enregistrées officiellement auprès d'une autorité dans leur pays d'opération. Il est important de mentionner que certaines organisations ont indiqué qu'elles étaient déjà en activité avant leur enregistrement. De plus, deux organisations ont mentionné qu'elles n'étaient encore enregistrées auprès d'aucune autorité. Il convient de noter ici que l'augmentation de la création d'Organisations de Femmes Autochtones est corrélée à la Déclaration des Femmes Autochtones de Pékin de 1995 (Forum International des Femmes Autochtones 2024).

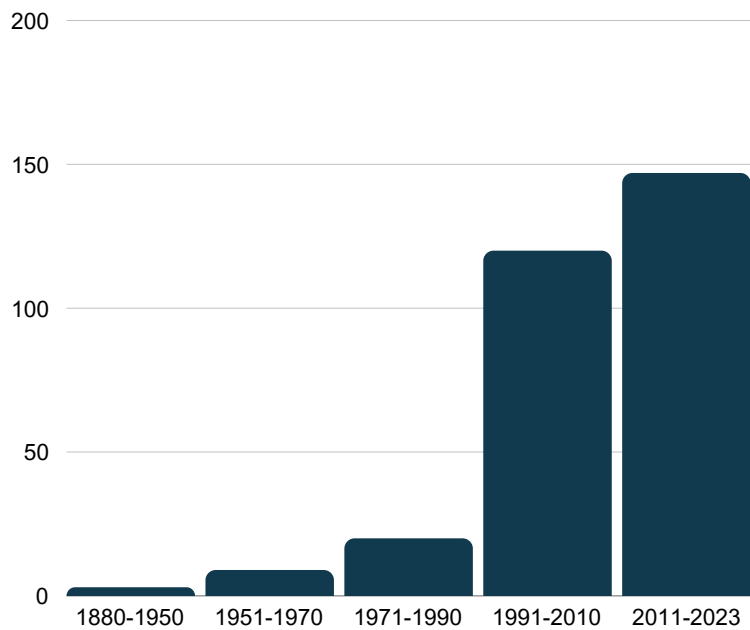


Figure 9 : Année d'enregistrement des organisations auprès de l'autorité du pays d'opération

## Focalisation des Thématiques

Les participantes à l'enquête ont été interrogées sur les thématiques prioritaires de leurs organisations. Elles ont pu fournir des descriptions détaillées des domaines sur lesquels leur organisation concentre son travail et ses efforts. **La plupart des participantes ont répondu avec plusieurs domaines dans lesquels elles œuvrent.** Afin de capturer et de synthétiser au mieux les domaines d'activité des diverses Organisations de Femmes Autochtones, les chercheurs ont développé 11 thèmes qui ont émergé. Les 11 thèmes sont les suivants :

1. **Éducation** - se concentre sur les initiatives éducatives pour les personnes et la communauté soutenues par une organisation donnée.
2. **Santé** - inclut la santé sexuelle et reproductive, les soins et la santé mentale.
3. **Emploi et autonomisation économique** - se concentre sur la capacité des communautés ou des individus à atteindre l'autosuffisance et l'indépendance économique par le biais de la fourniture d'outils, de ressources, de formation et de compétences orientées vers l'obtention d'un emploi.



4. **Autodétermination** - cela inclut la protection et le soutien aux cultures, aux langues, à la propriété intellectuelle, aux pratiques, aux moyens de subsistance, à la souveraineté alimentaire et aux arts indigènes.

5. **Besoins fondamentaux** - cela inclut l'accès à la nourriture, à l'eau, au logement, y compris les initiatives agricoles.

6. **Environnement** - inclut le changement climatique, la protection climatique, la biodiversité, la protection de l'habitat, les droits et la souveraineté sur la terre, ainsi que d'autres activités basées sur la terre, à l'exception de l'agriculture.

7. **Soutien aux personnes en situation de handicap** - inclut l'assistance aux personnes handicapées, y compris la fourniture d'un soutien financier ou physique.

L'enquête a montré que le domaine que la majorité des organisations a identifié comme thème de leur travail était l'environnement, **126 des 286 répondants indiquant l'environnement comme domaine de concentration**. Le prochain domaine de focalisation le plus fréquent parmi les répondants était l'autodétermination indigène (157/286), suivi par le genre et l'égalité des femmes (94/286) et l'emploi et l'autonomisation économique (92/286). Les domaines de concentration les moins communs étaient le soutien aux personnes en situation de handicap (11/286), la justice (27/286) et les enfants et les jeunes (43/286).

8. **Égalité des genres et des femmes** - inclut la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation des femmes et l'autonomisation des personnes trans.

9. **Enfants et jeunes** - inclut le soutien et les initiatives destinés aux enfants et aux jeunes.

10. **Leadership** - inclut les domaines de soutien aux femmes occupant des fonctions de leadership et des domaines d'influence, tels que la gouvernance, le développement des capacités organisationnelles, l'organisation politique, la recherche et la politique.

11. **Justice** - inclut le travail avec les personnes incarcérées, le soutien aux personnes confrontées à des questions légales, le travail concernant les femmes et les filles indigènes disparues et assassinées, ainsi que le travail en faveur de la paix ou de la fin des conflits.

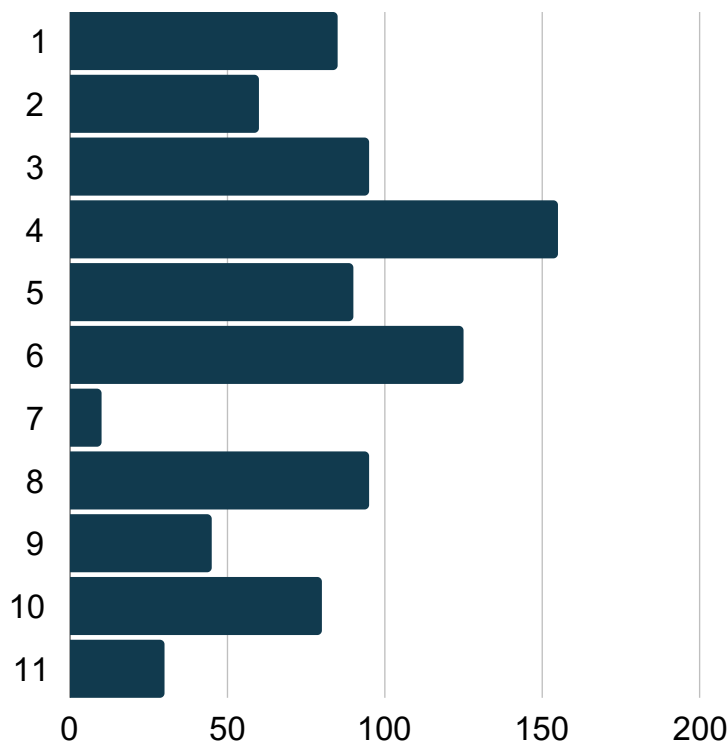


Figure 10 : Focalisation des Thématiques de l'Organisation

## Domaines Thématiques de Réception de Subventions

L'enquête a montré que les organisations ont reçu un financement plus fréquemment pour des projets liés à des initiatives environnementales (100/286). Les prochaines initiatives financées le plus souvent étaient celles liées aux intérêts de genre et à l'égalité des femmes (99/286), suivies par les initiatives éducatives (63/286). Les domaines de concentration les moins financés étaient le soutien aux personnes en situation de handicap (7/286) et le leadership (4/286).

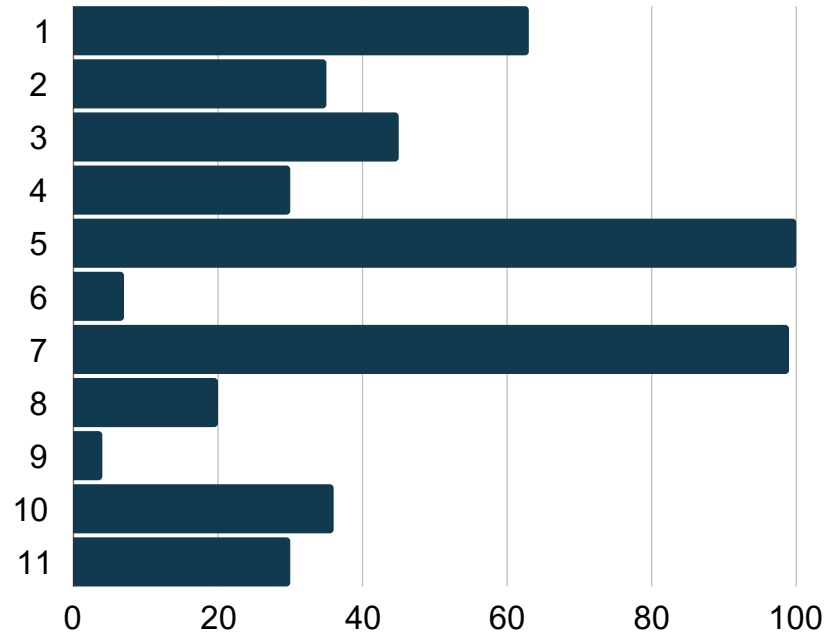


Figure 11 : Domaines Thématiques de Réception de Subventions

## Langue Principale

Parmi les répondants de l'enquête, 34 % parlaient anglais, 16 % parlaient français, 1 % parlait portugais, 20 % parlaient espagnol, 23 % parlaient une langue indigène et 5 % ont sélectionné une autre langue comme langue principale.

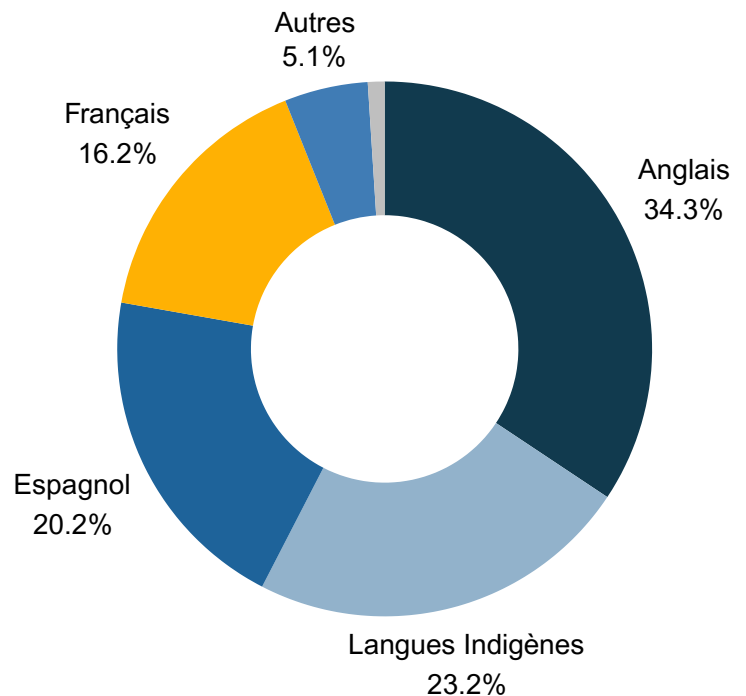


Figure 12 : Langue principale parlée par les répondantes

## Financement

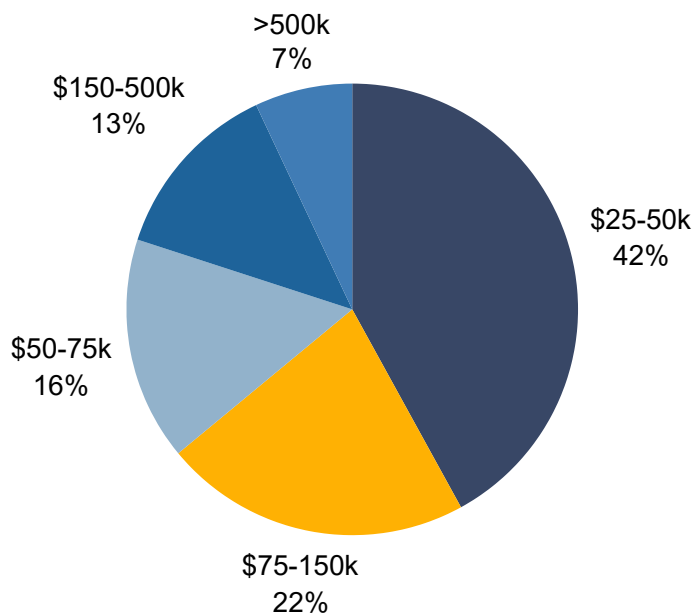


Figure 13 : Taille Moyenne de la Subvention

## Taille Moyenne des Subventions

- **La majorité (42 %) des organisations interrogées a déclaré avoir reçu des subventions d'un montant total de 25 000 à 50 000 USD.**
- 22 % ont rapporté avoir reçu des subventions comprises entre 75 000 et 150 000 USD, 16 % ont reçu des subventions entre 50 000 et 75 000 USD, et
- 13 % ont reçu des subventions d'un montant total de 150 000 à 500 000 USD. Seulement 7 % des organisations ont indiqué avoir reçu des subventions supérieures à 500 000 USD, et 55 % de ces organisations étaient situées en Afrique.

## Durée Moyenne de la Subvention

- **La moitié des organisations (50 %) a indiqué que la durée moyenne de ses subventions était inférieure à un an.**
- 36 % des organisations ont répondu que la durée moyenne de leurs subventions était d'un à deux ans.
- Seules 6 % ont rapporté une durée de deux ans, et
- 8 % ont indiqué plus de deux ans.

Ces données soulignent la réalité selon laquelle les Organisations de Femmes Autochtones font face à un grand nombre d'opérations avec un financement à court terme, ce qui limite leur développement et leur capacité organisationnelle.

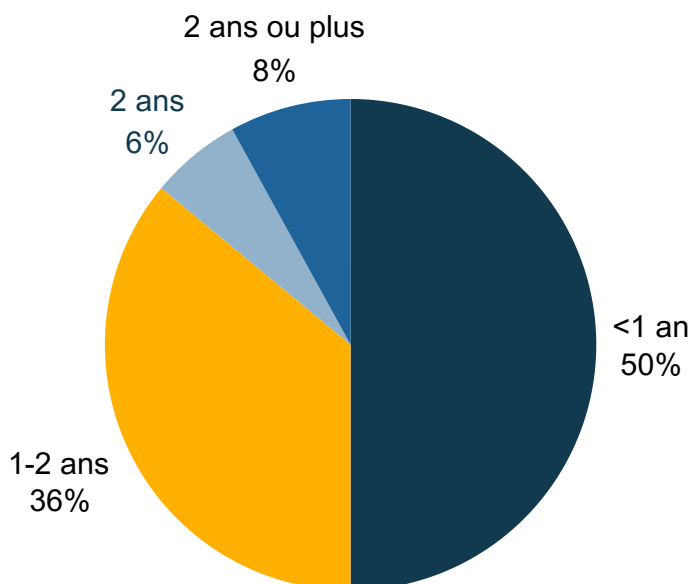


Figure 14 : Durée moyenne des subventions

## Types de Financement

Les participantes à l'enquête ont été interrogées sur les types de financement qu'elles reçoivent actuellement de la philanthropie/de la coopération. Elles avaient la possibilité de choisir entre 1) soutien général/financement de base, 2) financement spécifique de projet ou programme et 3) autres. **61 % ont déclaré que leur financement était spécifique à des projets ou programmes, 17 % ont dit recevoir un soutien général/financement de base et 22 % ont sélectionné d'autres options.**

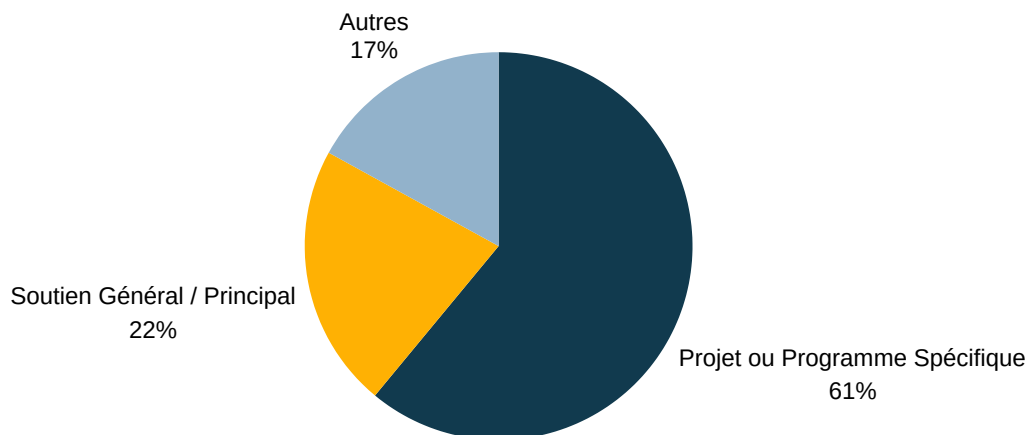


Figure 15 : Types de Financement

Parmi les participantes qui ont sélectionné d'autres, celles-ci ont eu l'occasion de partager des explications plus détaillées sur les autres sources/types de financement qu'elles reçoivent. Les participantes ont fourni des réponses détaillées concernant le type de financement qu'elles recevaient. Pour capturer et synthétiser la fréquence des autres types de financement, de la meilleure manière possible, le type de financement a été catégorisé en dix thèmes :

- 1. Sans Financement:** La majorité (29) des organisations a mentionné qu'elles ne reçoivent pas de financement ou de soutien.
- 2. Dons:** 11 organisations ont mentionné recevoir des dons en nature, des cadeaux d'amis et de membres de la famille, et du soutien de personnes soutenant des causes.

**3. Autofinancées:** 6 organisations sont autofinancées.

### 4. Fourniture de Produits/Services

**Commercialisés:** 5 organisations ont déclaré qu'elles soutiennent le financement en fournissant des services, comme des conférences ou des séminaires, ou en vendant des produits qu'elles produisent.

**5. Plusieurs Sources:** 12 organisations ont plusieurs sources de financement, y compris des contributions de membres, des subventions et des dons.

**6. Cotisations des Membres:** 6 organisations ont mentionné qu'elles dépendent des cotisations des membres comme une autre source/type de financement.

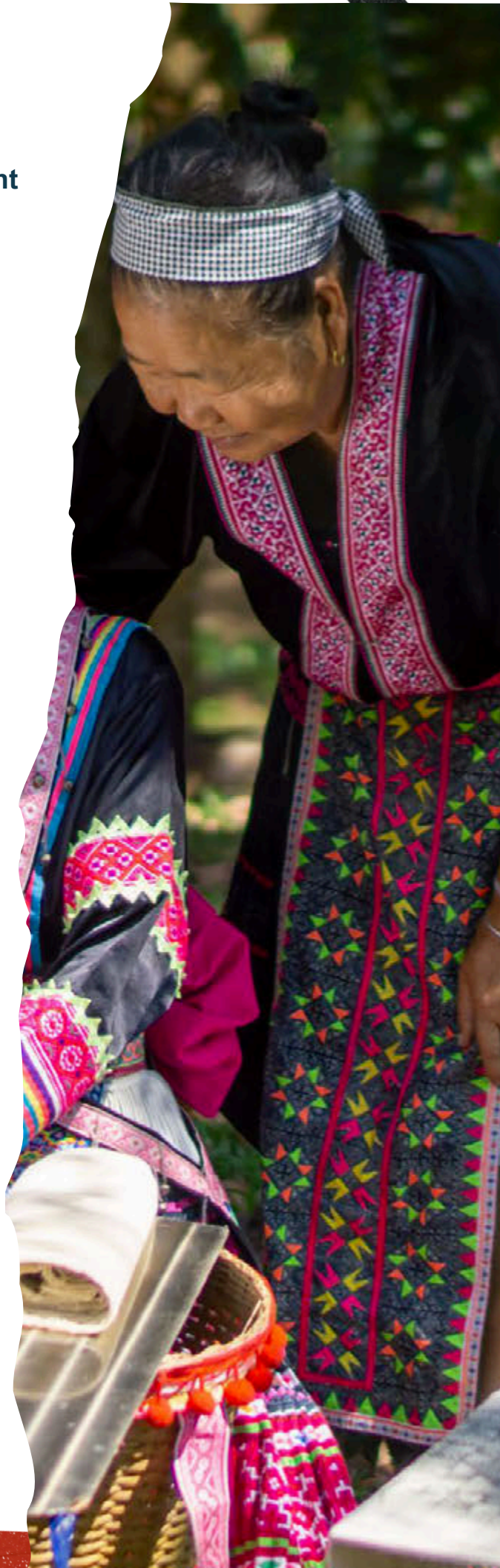
**7. Non Spécifié/Non Applicable:** 4 organisations n'ont pas spécifié d'autre source/type de financement ou ont mentionné non applicable dans leur réponse.

## Les Cinq Principales Sources de Financement

De nombreuses organisations ont identifié de 3 à 5 sources de financement dont elles dépendent pour soutenir leur travail, allant des gouvernements, des fondations, des fonds et des bailleurs de fonds autochtones. Seules 21 organisations (7 %) ont mentionné qu'elles n'ont pas de sources de financement.

**Bailleurs de Fonds Autochtones comme Principale Source de Financement.** 56 organisations (32 %) ont identifié le *FIMI* ou les fonds *AYNI* comme l'une des principales sources de financement. 25 organisations ont mentionné le Fonds *Pawanka* comme l'une des principales sources de financement.

**Gouvernement et Fondations comme Principales Sources de Financement.** La majorité des organisations a mentionné les subventions des gouvernements régionaux ou locaux comme l'une des principales sources de financement. 15 organisations ont reçu des fonds d'un gouvernement régional ou national, local ou international. En comparaison, 42 organisations (15 %) ont mentionné des fondations, y compris des fondations nationales, internationales, culturelles ou familiales. Bien que de nombreuses fondations régionales différentes aient été mentionnées, 7 organisations ont inclus la Fondation Ford comme l'une des principales sources de financement (d'autres fondations mentionnées peuvent être trouvées dans l'Annexe A).



## Stratégies de Financement

Les répondants de l'enquête ont été invités à partager leurs stratégies de financement pour garantir que leurs mouvements soient durables au fil du temps. À partir de cette question, les résultats ont montré :

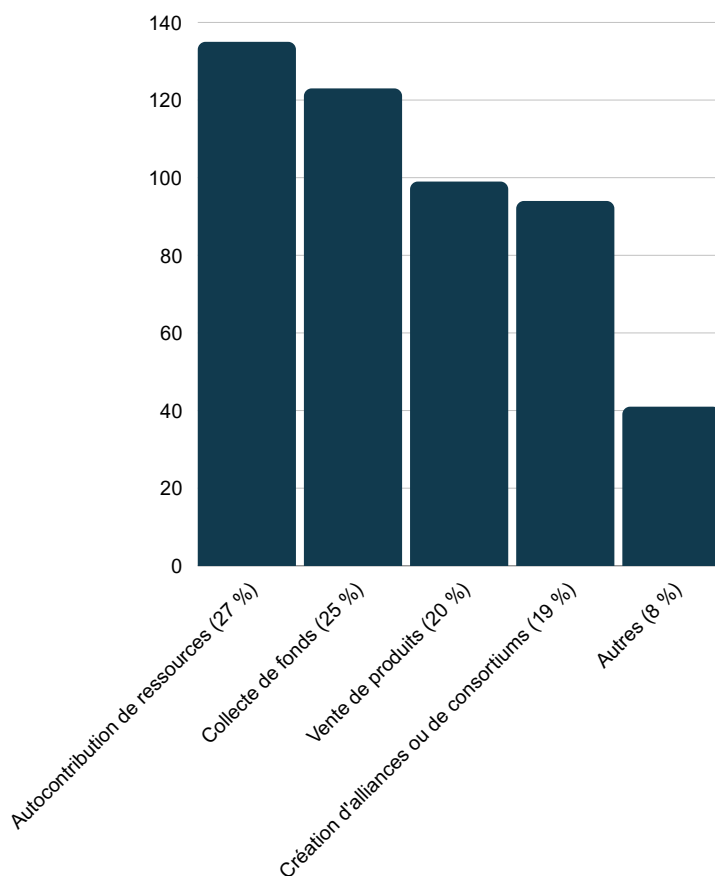


Figure 16 : Stratégies de financement

Dans une autre catégorie, 41 répondants ont partagé des moyens alternatifs de gérer leurs stratégies de financement pour soutenir l'organisation au fil du temps.

Certains des méthodes partagées incluent:

- Adaptation et développement de projets pour répondre aux demandes des bailleurs de fonds
- Dons ou contributions des membres
- Collaboration avec d'autres organisations pour co-développer des propositions de financement
- Collaboration avec les gouvernements locaux pour rendre le mouvement plus durable
- Réseautage avec les bailleurs de fonds lors de différents événements
- Utilisation de produits d'épargne et de crédit solidaires pour les fonds collectés par la vente de produits
- Création d'un fonds de dotation
- Soutien par le biais d'organisations religieuses
- Location d'une partie de leurs installations ou utilisation d'installations pour générer des revenus
- Un exemple était une piscine communautaire ou l'organisation d'événements de travail volontaire coopératif
- Certains ont également mentionné qu'ils n'ont pas de stratégies pour les soutenir dans leur santé financière à long terme
- Engagement dans le tourisme local
- Création d'une entreprise sociale de microfinancement
- Prestation de divers services à la communauté, tels que traduction et soutien social
- Agir en tant que groupe de surveillance pour faire respecter les sanctions contre les contrevenants au Programme Antitabagisme.

## Diversification des Fonds

Lorsqu'on leur a demandé comment leurs organisations diversifient leurs sources de financement, les participantes à l'enquête ont répondu de la manière suivante:

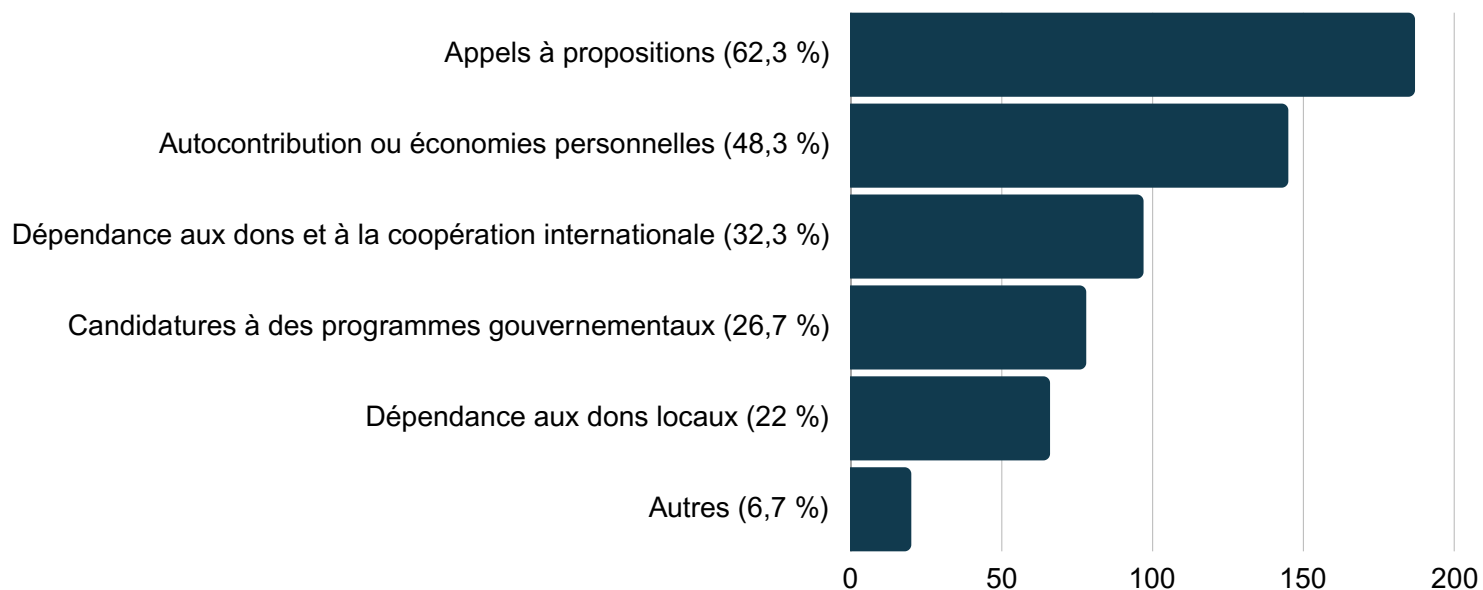


Figure 17 : Diversification des Fonds

Dans une autre catégorie, les participantes à l'enquête ont partagé les stratégies suivantes pour améliorer la diversification du financement :

- Activités comme la vente de pâte de taube, de café moulu, de légumes et de poules locales pour soutenir l'organisation en l'absence de financement
- Agriculture
- Promotion de l'autogestion de la communauté
- Contributions des membres
- Financement par dons
- Dons d'institutions
- Participation à des appels d'offres à l'invitation de partenaires ou d'alliés ;
- Bénévoles
- Création d'un cercle de dons
- Contributions de partenaires
- Programmes gouvernementaux
- Enregistrement annuel des membres financiers
- Recherche d'appels d'offres ouverts pour postuler
- Financement par le biais de leurs propres revenus, comme la location d'installations
- Réception de petites sommes de membres individuels vivant à l'étranger ;
- Dons locaux
- Dons internationaux
- Réalisation d'activités de collecte de fonds dans la communauté locale ;
- Autocontribution
- Fonds provenant du tourisme
- Soutien de microprojets
- Dons d'institutions
- Réponse à des appels infructueux
- Inscription à des appels de financement



## Défis pour le Financement

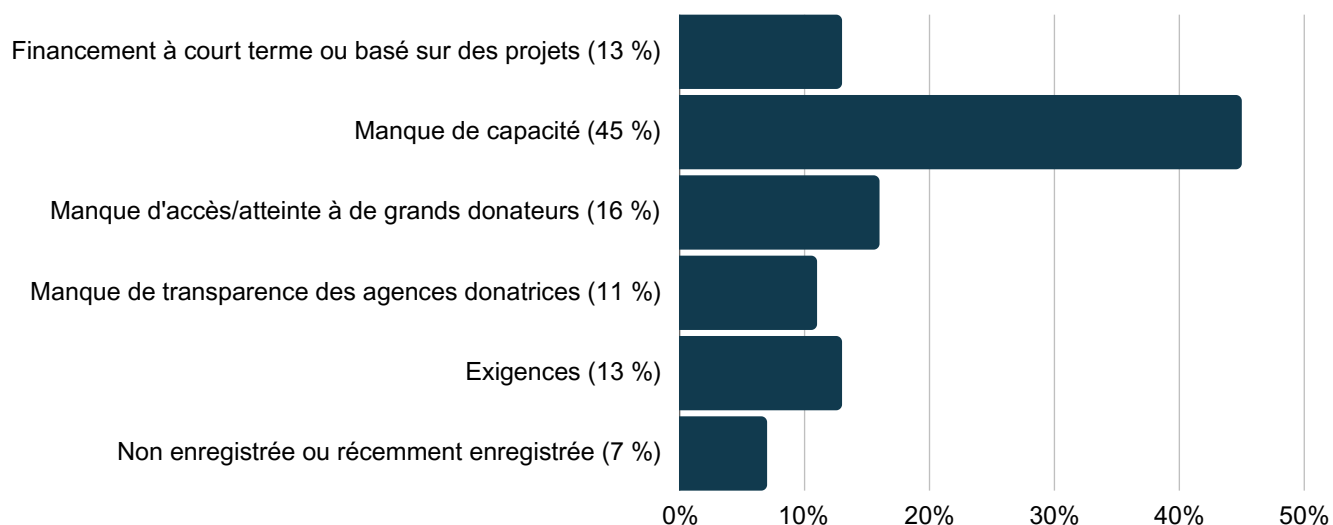



Figure 18 : Défis pour le Financement

**Les participantes à l'enquête ont été interrogées sur les défis qu'elles rencontrent pour obtenir un financement.** Elles ont fourni des témoignages détaillés des défis et des obstacles qu'elles affrontent pour accéder au financement. Pour capturer et synthétiser au mieux les défis et obstacles rencontrés par différentes Organisations de Femmes Autochtones, sept thèmes principaux ont émergé des données. **Les sept thèmes sont les suivants :**

**Financement à court terme ou basé sur des projets:** Cette section met l'accent sur le financement à court terme ou basé sur des projets comme un défi pour les organisations. Selon les réponses, les organisations rencontrent des défis significatifs lorsqu'elles dépendent d'un financement à court terme ou basé sur des projets.

Le manque de financement continu met en péril la durabilité du programme, et l'octroi de petits fonds pour de grandes initiatives limite leur portée et leur impact. Un scénario de financement compétitif avec des critères stricts exige des justifications et des rapports étendus, détournant des ressources des activités principales. La viabilité limitée des projets à court terme, en raison des délais d'approbation, nécessite des stratégies alternatives de mise en œuvre. De plus, les canaux restreints pour les appels à projets retardent la diversification des sources de financement.

**Manque de Capacité:** Cet aspect se concentre sur les défis de capacité que les organisations rencontrent dans divers domaines, y compris les difficultés à rédiger des propositions bien organisées,



accès restreint à des fonds basé sur des critères spécifiques et soutien limité aux initiatives de renforcement des capacités. Les restrictions techniques, les barrières linguistiques et la dépendance à des modèles basés sur le bénévolat nuisent à leur capacité à obtenir des fonds, à développer des projets et à concurrencer pour des opportunités.

**Manque d'Accès ou d'Atteinte à de Grands Donateurs:** Ce défi se concentre sur l'accès à de grands donateurs pour le financement. Ce problème est enraciné dans une visibilité insuffisante, le manque de connexions directes avec les principaux bailleurs de fonds, et un budget limité qui empêche l'attraction de partenaires supplémentaires. Pour aggraver ces problèmes, il existe des difficultés à sécuriser des sponsors en raison de la triangulation des ressources et de la dévaluation de la monnaie. La compréhension limitée des donateurs concernant les problèmes et les luttes des Femmes Autochtones, combinée à la concurrence avec des organisations plus grandes, complique davantage le paysage du financement. L'accès limité aux réseaux de financement à l'étranger et la dépendance à l'établissement de relations soulignent encore plus la nécessité d'orientation et de mentorat dans la recherche assertive de financement de base et de ressources financières.

**Exigences:** Cet aspect se concentre sur les exigences des organisations pour accéder au financement, principalement en raison des barrières légales et structurelles. Cela inclut les difficultés à obtenir une reconnaissance légale tout en faisant face à des défis et à des pressions externes qui retardent les mises à jour et les renouvellements légaux. De plus, l'absence de compte en dollars limite la gestion conventionnelle des ressources, nécessitant des stratégies alternatives.

Les procédures compliquées pour accéder aux fonds des Femmes Autochtones, les barrières linguistiques dans les appels de financement et les exigences strictes d'enregistrement des projets représentent d'autres obstacles.

**Manque de Transparence Entre les Agences Donatrices:** Ce point se concentre sur les défis associés à la manque de transparence et à la bureaucratie entre les agences donatrices/financières. Les organisations rencontrent des difficultés pour obtenir des réponses et du soutien de la part des bailleurs de fonds. Ces défis incluent le manque de transparence dans les efforts promotionnels, avec des appels généralement orientés en interne, et la perception que les fonds sont attribués de préférence à certaines organisations. Des procédures bureaucratiques et longues, y compris des cas où les institutions prétendent avoir dépassé leur capacité de soutien financier, créent des obstacles. Les organisations expriment des difficultés dues au manque de financement pour leurs demandes et dans des cas où elles ne sont pas prises en compte après leur demande. Le thème général tourne autour de problèmes de communication, de transparence et de processus bureaucratiques, indiquant la nécessité de mécanismes de financement plus efficaces et inclusifs.

**Organisations Non Enregistrées ou Récemment Enregistrées:** Ce thème se concentre sur les organisations qui ont récemment obtenu un statut légal ou qui attendent encore d'obtenir ce statut. Cependant, certaines organisations, bien qu'elles se soient enregistrées, rencontrent des difficultés pour obtenir un financement. Les défis persistent également pour les organisations locales, car beaucoup d'entre elles n'ont pas de statut légal.

## Distribution régionale des questions essentielles

Régions	Organisations	Total d'employés (Moyenne)
<b>Afrique</b>	89	503 (5.9)
<b>Amérique du Sud</b>	61	753 (12.5)
<b>Amérique Centrale et les Caraïbes</b>	49	146 (3.2)
Asie	42	1963 (49.0)
Océanie	25	120 (4.8)
Amérique du Nord	14	34 (2.4)
Europe	3	12 (4)
Diverses	3	28 (9.3)

Figure 19 : Détails régionaux des questions essentielles

### Budget annuel

La majorité des organisations avaient un budget annuel de moins de 100 000 USD (61,5 %). Un schéma similaire se retrouve entre les régions. Les deux plus grandes régions représentées sont l'Afrique et l'Amérique du Sud. En Afrique, 69 % des organisations ont un budget annuel de moins de 100 000 USD. En Amérique du Sud, 80 % des organisations ont un budget annuel inférieur à 100 000 USD. Nous observons un schéma similaire pour la durée moyenne des subventions. En Afrique, la durée de la subvention de moins d'un an est la plus courante, avec 17 %. En Amérique du Sud, elle est de 12 %.

## Nombre moyen d'employés par région

Il existe plusieurs tendances intéressantes dans la répartition des employés entre les organisations et les régions. Bien que l'Afrique ait le plus grand nombre d'organisations représentées dans l'enquête, les organisations africaines comptent peu d'employés. Nous avons constaté que les organisations d'Amérique du Sud sont plus grandes et ont en général plus d'employés. Bien que les tendances en matière de budget annuel soient similaires entre ces régions, il y a plus d'employés dans les organisations d'Amérique du Sud que dans celles d'Afrique. Nous avons également observé que les organisations d'Asie ont le plus grand nombre d'employés ; cependant, nous avons découvert que seulement deux organisations, chacune étant une université, sont responsables de jusqu'à 1 500 employés dans cette région. En général, les organisations d'Amérique Centrale et d'Amérique du Nord comptent, en moyenne, moins d'employés.

## Relation avec le FIMI

Il a été demandé aux organisations si elles avaient une relation avec le Fonds Ayni du FIMI en termes de subventions, et l'option de choisir plusieurs réponses a été donnée. **24 % (79) des réponses indiquaient que l'organisation avait soumis une demande**, 21 % (73) des réponses indiquaient que l'organisation avait reçu une réponse positive du Fonds Ayni et **56 % (157) des réponses ont choisi "autre", la grande majorité indiquant qu'elle n'avait aucune relation liée aux subventions avec le Fonds Ayni du FIMI.** Parmi les répondants ayant choisi "autre", 84 % (132) n'avaient aucune relation liée aux dons avec le Fonds Ayni du FIMI.

# Principes Essentiels de Partenariat et de Financement des Organisations de Femmes Autochtones



Les *International Funders for Indigenous Peoples (IFIP)* encouragent la communauté des financeurs à pratiquer les 5 R de la philanthropie autochtone lors de l'établissement de partenariats, du soutien et du financement des Organisations de Femmes Autochtones.



**Reconnaître et respecter les droits et les visions du monde des peuples autochtones. S’efforcer de soutenir les principes énoncés dans la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones des Nations Unies (DRAIPNU). Respecter et reconnaître les droits des femmes autochtones en maintenant la Recommandation générale n° 39 de la CEDAW concernant les droits des femmes et des filles autochtones. Travailler directement avec les organisations de femmes autochtones pour faire avancer leurs droits et comprendre leurs aspirations, solutions et initiatives.**

Le respect des Femmes Autochtones est crucial pour créer une société plus équitable et juste. **Les Femmes Autochtones jouent des rôles essentiels dans le maintien de leurs cultures et ont été les gardiennes et les pourvoyeuses de la terre depuis des temps immémoriaux.**

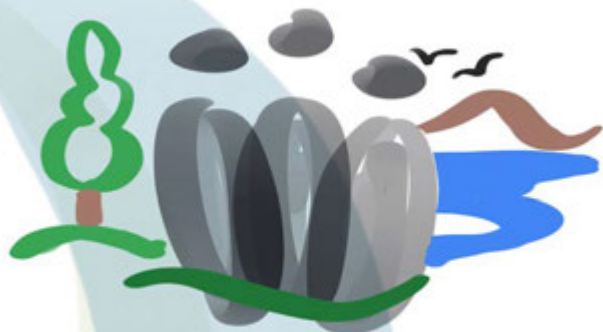
1. Structures philanthropiques axées sur les forces qui reconnaissent le leadership existant des femmes autochtones -

de nombreux bailleurs de fonds et parties prenantes n'ont pas pleinement reconnu le rôle central que les femmes autochtones jouent dans ces luttes. Les femmes autochtones sont essentielles à l'avancement des droits des peuples autochtones et des droits des femmes autochtones.

2. Éviter les approches basées sur les déficits et le victimisme/sauvetage - Les approches basées sur les déficits peuvent conduire à une focalisation étroite sur les problèmes et les défis, plutôt que sur les atouts et les capacités qui existent chez les femmes autochtones et leurs communautés. Cela perpétue le désengagement, les cycles de pauvreté et la marginalisation. Se recentrer sur les forces et la résilience des femmes autochtones peut s'appuyer sur les atouts et les capacités déjà présents au sein des communautés.

3. Lutter contre les stéréotypes, le racisme/la discrimination et le colonialisme à l'encontre des femmes autochtones - La philanthropie peut soutenir les efforts de plaidoyer pour s'attaquer au racisme systémique et à la discrimination à l'égard des femmes autochtones. Cela pourrait inclure le soutien à des actions en justice, au plaidoyer politique et aux efforts d'organisation communautaire qui promeuvent l'équité et la justice, y compris ceux visant à contrer le racisme qui contribue à la violence sexuelle et domestique contre les femmes et les filles autochtones.

4. Reconnaître les droits individuels et collectifs des femmes et des filles autochtones - La philanthropie joue un rôle crucial dans la reconnaissance et le respect des droits inhérents des femmes et des filles autochtones. Cela implique de soutenir des initiatives qui les autonomisent à la fois au niveau individuel et collectif, telles que des programmes éducatifs, des opportunités économiques et des projets dirigés par la communauté qui renforcent l'autonomie et l'autodétermination des femmes et des filles autochtones au sein de leurs communautés.



## RELATIONS

**S'engager directement auprès des communautés autochtones en comprenant la nature de leurs relations avec la Mère Terre, leur culture, leurs traditions et leur spiritualité. Établir et entretenir des relations fondées sur le respect mutuel et la confiance, afin d'éliminer la tendance à exercer un pouvoir sur autrui en construisant des engagements à long terme et un apprentissage mutuel.**

La philanthropie peut être un outil puissant tant pour établir des relations que pour soutenir des relations positives au sein des communautés. La construction de relations positives nécessite une écoute active, du soutien et de la réactivité. Il est important que la philanthropie soutienne à la fois les femmes autochtones et leur réseau de parenté et de relations au sein de leurs communautés:

1. Femmes et transmission intergénérationnelle - Renforcer la transmission intergénérationnelle des connaissances parmi les femmes autochtones a des impacts profonds et positifs. En offrant un soutien au renforcement des capacités, en encourageant la participation active à la prise de décisions et en favorisant des rôles de leadership, nous contribuons à l'autonomisation des femmes et des jeunes autochtones ainsi qu'à la préservation et à l'enrichissement des connaissances culturelles.

Cette aide s'inscrit dans le cadre des initiatives communautaires en cours et les renforce.

2. Honorer les relations et la position des femmes autochtones au sein des sociétés autochtones - Les femmes autochtones sont des nœuds vitaux de parenté, de résilience et de connexion face aux défis historiques et actuels. Elles occupent des positions clés dans la protection des terres, la transmission des connaissances, le soin des anciens et la préservation de la sagesse autochtone. Soutenir les femmes autochtones revient à soutenir l'ensemble des communautés, y compris les enfants et les jeunes, les anciens, les hommes, les ancêtres et les générations futures.

3. Organiser la construction de mouvements et le réseautage à tous les niveaux parmi les femmes autochtones et toutes les autres femmes - Soutenir et financer équitablement des initiatives qui facilitent la construction de mouvements et le réseautage entre les femmes autochtones et les communautés diverses est essentiel. En favorisant ces connexions, nous renforçons l'impact de l'autonomisation des Femmes Autochtones, encourageons la collaboration et abordons efficacement les défis communs.



## RESPONSABILITÉ

**Soyez responsables et transparents en veillant à la représentation et à la participation efficaces, significatives et intersectionnelles des peuples autochtones là où des décisions cruciales les concernant sont prises. Utilisez des processus et des approches de financement qui sont accessibles, adaptables, flexibles, transparents et responsables.**

Responsabilité envers les terres et territoires comme élément central de la justice des femmes autochtones.

1. Plaider en faveur, soutenir et financer l'éradication de toutes les formes de violence contre les filles autochtones, les femmes, les individus LGBTQ+ et les femmes autochtones en situation de handicap. Cet engagement vise à aborder et à éliminer les formes inégales de violence qui touchent de manière disproportionnée ces communautés, en favorisant un environnement plus sûr et plus inclusif pour tous.



## RECIPROCITÉ

**Pratiquer l'essence des modes de vie, de don et de partage autochtones qui connectent les personnes, leurs croyances et leurs actions. Être ouvert à l'apprentissage, au désapprentissage et à la réception. Donner et recevoir dans un esprit de bénéfice mutuel et de solidarité fait également partie d'un cercle vertueux de principes de guérison.**

1. Structures philanthropiques axées sur les forces qui créent de nouvelles opportunités pour le leadership des femmes autochtones dans tous les secteurs de la philanthropie - Cela vise à autonomiser et à amplifier les capacités des femmes autochtones, en reconnaissant et en mettant en valeur leurs forces uniques pour générer un changement positif.

2. Reconnaissance et acknowledgment de la co-investissement des femmes autochtones avec des ressources tangibles et intangibles. Cette reconnaissance souligne l'importance de leurs contributions multifacettes, renforçant l'importance de partenariats équitables et d'efforts collaboratifs en philanthropie.





## REPARTITION

**Pratiquer la redistribution basée sur les valeurs autochtones et les modes de vie, de partage et de don pour évoluer vers un monde juste et équitable. Cela se fait en établissant la confiance, en veillant à ce que les peuples autochtones soient présents à la table de décision, et en finançant directement des solutions, des initiatives et des organisations dirigées par des autochtones à travers le monde.**

1. 1. Financement direct et co-investissement pour toutes les femmes autochtones et la diversité de leurs organisations. En favorisant un soutien financier direct, nous visons à autonomiser et à amplifier l'impact de ces diverses organisations, contribuant ainsi à leur autonomie et à leur durabilité.

2. Comprendre les contextes socio-politiques, culturels et économiques de chaque région pour une redistribution juste et équitable - En reconnaissant les divers paysages socio-politiques, culturels et économiques de chaque région, nous visons à atteindre une redistribution juste et équitable. Cette stratégie garantit que les interventions soient culturellement sensibles, socialement pertinentes et économiquement impactantes, favorisant un changement durable dans les différentes régions.


# Conclusion

Ce rapport a été élaboré par *Archipel Research et International Funders for Indigenous Peoples (IFIP)* ainsi que par le *International Indigenous Women's Forum (IIWF/FIMI)* pour évaluer l'état du financement, les défis et les lacunes dans le financement des Organisations de Femmes Autochtones. Ce rapport résume les résultats de 11 entretiens et 286 réponses à des enquêtes auprès d'organisations mondiales de Femmes Autochtones. Cette recherche a mis en lumière les domaines prioritaires pour les Organisations de Femmes Autochtones, les domaines de soutien pour faire avancer les droits des Femmes Autochtones, les défis auxquels les organisations de Femmes Autochtones font face pour tenter d'accéder au financement et les raisons pour lesquelles le financement des organisations de Femmes Autochtones est essentiel et nécessaire.

Les entretiens ont démontré que les domaines dans lesquels les organisations de Femmes Autochtones travaillent sont vastes. Les domaines de travail qui ont été fréquents parmi les participantes incluent les droits indigènes, la guérison communautaire, l'approche du traumatisme intergénérationnel, la connexion des Femmes Autochtones, la protection des terres et des ressources, la fourniture de soins de santé, l'éducation et les opportunités économiques, ainsi que l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. Les participantes ont considéré comme essentiel le rôle des Femmes Autochtones dans l'abordage de ces questions et dans l'avancement des droits indigènes.

Cependant, les participantes ont identifié une série de défis auxquels leurs organisations font face. Parmi eux, le manque d'accès à des plateformes nationales ou internationales, le décalage et le désalignement entre les activités de leurs organisations et les priorités des financeurs, le manque général de capacité et le financement limité pour les organisations de Femmes Autochtones au sein de l'écosystème de financement.

La recherche a révélé que la plupart des organisations ont un budget annuel inférieur à 100 000 \$ et travaillent dans les domaines de l'environnement, des droits indigènes, du savoir traditionnel et de la préservation culturelle, ou des droits humains et des Femmes Autochtones. Les résultats de l'enquête ont également démontré que les plus grands défis pour accéder au financement sont le manque de capacité et le manque d'accès et de connexion avec de grands donateurs. La stratégie la plus courante pour faire face à un déficit de financement était la collecte de fonds auprès d'autres sources et l'autocontribution. À partir des entretiens et de la recherche, il est apparu clairement que la majorité des organisations mondiales de Femmes Autochtones est petite et fonctionne avec un financement à court terme basé sur des projets, qui est généralement accordé pour une seule année. Les participantes ont parlé de la façon dont cette structure de financement limite leur capacité à planifier stratégiquement l'organisation. Malgré ces défis, les organisations de Femmes Autochtones continuent de réaliser un travail significatif et impactant.



En fin de compte, si les financeurs souhaitent soutenir adéquatement les organisations de Femmes Autochtones, les barrières à l'accès au financement doivent être levées. Pour améliorer le financement des organisations de Femmes Autochtones, il est nécessaire d'établir un réseau et un canal de communication entre les organisations et les financeurs. Les financeurs doivent repenser l'organisation du financement, en garantissant durabilité, flexibilité et adaptabilité, tout en écoutant les besoins et les priorités des organisations de défense des droits des Femmes Autochtones, quelles que soient leur taille et leur région.



# Ouvrages cités

Archipel Research and Consulting. 2024. 'Funding Trend Analysis on Indigenous Peoples Philanthropy.' *International Funders for Indigenous Peoples*.

Chitnis, Rucha. 2018. 'Indigenous Fund Lead the Way to Decolonize Philanthropy.' *Cultural Survival*. <https://internationalfunders.org/indigenous-fund-lead-the-way-to-decolonize-philanthropy/>.


Del Gatto, Filippo et al. 2022. 'Widening the Path: An Overview of Philanthropy's Role in Supporting Indigenous Peoples.' *Caribbean Central American Research Council (CCARC) for the Ford Foundation*. <https://entrepovos.org/sites/default/files/2022-10/Widening%20the%20Path%20an%20overview%20of%20philanthropys%20role%20in%20a%20supporting%20indigenous%20people.pdf>.

Diaz, Estefania. 2022. 'Realidades de las mujeres indígenas en el mundo'. *ProDESC* (blog). 10 March 2022. <https://prodesc.org.mx/realidades-de-las-mujeres-indigenas-en-el-mundo/>.

Foro Internacional de Mujeres Indígenas (FIMI). 2019. 'Environmental Justice: Perspective of Indigenous Women'. Guatemala. [https://25176774.fs1.hubspotusercontent-eu1.net/hubfs/25176774/Study-Environmental-justice.pdf?\\_\\_hstc=155462692.ccd6f0b60fa0bb3c4925d3439915c51d.1709576880661.1709576880661.1709576880661.1&\\_\\_hssc=155462692.1.1710065130417&\\_\\_hsfp=2968036721&hsCtaTracking=044e48f6-54dd-4110-846b-26df8e64df83%7Ce47a0822-81b3-46bf-926c-8d3ff547aa72](https://25176774.fs1.hubspotusercontent-eu1.net/hubfs/25176774/Study-Environmental-justice.pdf?__hstc=155462692.ccd6f0b60fa0bb3c4925d3439915c51d.1709576880661.1709576880661.1709576880661.1&__hssc=155462692.1.1710065130417&__hsfp=2968036721&hsCtaTracking=044e48f6-54dd-4110-846b-26df8e64df83%7Ce47a0822-81b3-46bf-926c-8d3ff547aa72).

International Funders for Indigenous People. 2014. *A Funder's Toolkit: Implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. [https://internationalfunders.org/wp-content/uploads/2015/01/UNDRIP-Toolkit-Framework\\_2014.pdf](https://internationalfunders.org/wp-content/uploads/2015/01/UNDRIP-Toolkit-Framework_2014.pdf)

International Indigenous Women's Forum. 2020. *Global Study on the Situation of Indigenous Women and Girls: Our Voices and Actions for Our Rights After 25 Years of Beijing Platform for Action*. [https://25176774.fs1.hubspotusercontent-eu1.net/hubfs/25176774/GlobalStudyFIMI\\_20-englishRGB-2.pdf](https://25176774.fs1.hubspotusercontent-eu1.net/hubfs/25176774/GlobalStudyFIMI_20-englishRGB-2.pdf).



International Indigenous Women's Forum. 2024. 'Beijing Declaration of Indigenous Women' *Fimi* (blog). 2024. [https://fimi-iiwf.org/en/otras\\_publicaciones/beijing-declaration-of-indigenous-women/](https://fimi-iiwf.org/en/otras_publicaciones/beijing-declaration-of-indigenous-women/).

Musafiri, Nobirabo. 2009. 'Land Rights and the Forest Peoples of Africa: Historical, Legan and Anthropological Perspectives'. 3. <https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/publication/2010/05/drclandrightsstudy09eng.pdf>.

The Sage Fund. n.d. 'Building Power in Crisis: Women's Responses to Extractivism.' <https://static1.squarespace.com/static/56e04646f699bb070acdb6f3/t/648b194c9a89cd6d3f6d0398/1686837583849/Extract+Report+Long+Eng+LoRes+Final+6.6.23.pdf>.

United Nations. 2007. United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Last updated September 13, 2007. [https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP\\_E\\_web.pdf](https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf).

United Nations General Assembly. 2010. *The Human Right to Water and Sanitation*. 64/292. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n09/479/35/pdf/n0947935.pdf?token=bRKDDAgml0R2TOFHwS&fe=true>.

United Nations Human Rights, Office of the High Commissioner. 2022. *General recommendation No.39 (2022) on the rights of Indigenous Women and Girls*. 26 October 2022. CEDAW/C/GC/39. <https://www.ohchr.org/en/documents/general-comments-and-recommendations/general-recommendation-no39-2022-rights-indigeneous>.

United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues. N.D. 'Indigenous Peoples, Indigenous Voices: Fact Sheet'. [https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/5session\\_factsheet1.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/5session_factsheet1.pdf)



**FIMI**

**International Funders**

**IFIP**

**for Indigenous Peoples**

Archipel Research and Consulting Inc. (2024). *Leaders and Stewards: The Status of Funding to Indigenous Women's Organizations Globally*. International Funders for Indigenous Peoples and Foro Internacional de Mujeres Indígenas.

Ce travail © 2024 par International Funders for Indigenous Peoples est licencié sous CC BY-NC-ND 4.0.



**Archipel**  
Research & Consulting